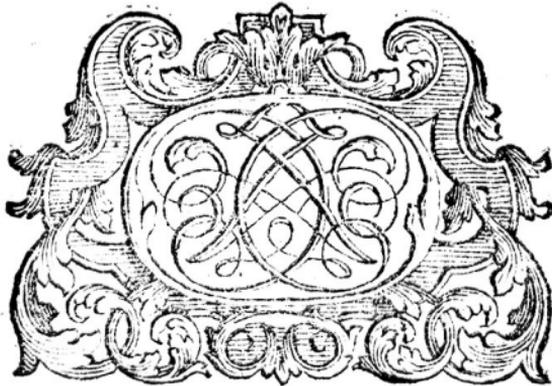


LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

M A Y 1741.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de
Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

On a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 41. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 24. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET³¹³

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Mai 1741.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature &
autres remarques curieuses.*

J. F. Bernard, Libraire à Amsterdam, a mis en vente la nouvelle Edition des *Oeuvres de Rabelais* en 3. volumes in quarto, ornées de belles Vignettes, Titres, &c. le tout dessiné par feu Bernard Picart, & de Taille-douces dessinées suivant le génie & la maniere de cet illustre Destinateur, par Fabrice du Bourg, connu déjà par plusieurs Ouvrages de goût. La gravûre de ces Taille-douces repond à la beauté du dessein, & l'on s'est servi pour cet effet des mêmes Graveurs qui ont travaillé sous la direction de B. Picart aux *Céremones Religieuses* de tous les Peuples, &c.

Ce n'est pas là le seul avantage de cette nouvelle Edition. En voici d'autres qui consistent en ce qui suit, & qui feront, sans doute, plaisir au Public.

1. Elle est enrichie de quantité de nouvelles

Remarques de feu Mr. le Duchat , plus historiques , plus variées , & , en un mot , plus intéressantes que celles qu'on a vûes de lui dans les Editions précédentes.

2. On a inféré dans cette nouvelle Edition les curieuses Remarques de M. Le Moteux sur les Oeuvres de cet Auteur. On sçait que M. Le Moteux avoit publié ces Remarques avec une traduction en Anglois des Oeuvres de Rabelais. Le Traducteur de ces Remarques y en a joint de nouvelles de sa façon , qui ne sont pas moins utiles que celles de M. Le Moteux.

3. Dans le Tome troisième de cette nouvelle Edition , on trouve à la suite des Lettres de Rabelais & des observations sur ces Lettres publiées autrefois par Mrs. de Sainte Marthe , si connus dans la République des Lettres , l'ingénieux *Parallele d'Homere & de Rabelais* , par Riviere Du Frény , divers Jugemens sur les Oeuvres de Rabelais , & quelques pièces qui n'avoient point encore paru.

4. Enfin on a collationné avec beaucoup de soin cette Edition sur toutes les précédentes ; & l'on se flatte que le public la trouvera exacte & correcte.

Le Libraire l'offre au public par Soucription à 18. florins argent d'Hollande en petit papier , & 28. florins en grand papier , jusqu'au premier du mois de Septembre de la présente année.

Après ledit mois de Septembre il augmentera le prix de quatre florins par Exemplaire , & n'en fournira plus en grand papier , parce qu'il n'en a tiré que trente Exemplaires en tout. A l'égard du petit papier , le Libraire croit devoir avertir que le nombre d'Exemplaires qu'il en a tiré , est fort inférieur au nombre que les Libraires

tirent

irent ordinairement de leurs Livres.

Le même Libraire a publié le plan d'un Ouvrage curieux qu'il offre aussi par Souscription, il est intitulé : *Usages de la vie Civile, dans lesquels on trouve chez tous les Peuples du Monde un rapport indirect à la Religion, représentés par des figures &c. avec des Dissertations historiques &c.* entre lesquelles il s'en trouve une qui contient un Supplément des Remarques & des Corrections sur les *Céramonies Religieuses*. Il espere que le Public le recevra avec plaisir, attendu le rapport qu'il a aux *Céramonies Religieuses* publiées ci-devant en 7. vol. in folio.

II. Nous dirons un mot ici d'une magnifique pièce exécutée en fonte, & qui a été placée depuis quelque-tems au milieu du Bassin de Neptune, dans le Parc de *Versailles*, près de la Porte du Dragon, puisqu'elle fait l'admiration de tous les connoisseurs. Elle représente le Triomphe de *Neptune* & d'*Amphitrite*, groupés dans une vaste Coquille de 23. pieds d'étendue sur 14. de haut, richement variée de rocailles & d'autres ornemens, laquelle se développe par le bas par quatre revers en rouleaux qui s'étendent sur les rochers. Les deux parties étendues de la Coquille se terminent en Conques. Le milieu de la Coquille est adossé à l'Attique, & le surmonte de près de quatre pieds. Le tout ensemble présente à la vûe une espece de Trône maritime, composé avec beaucoup d'art. Ce qui sert de couronnement à tout l'ouvrage, est la tête & la dépouille d'une Baleine, qui s'étend à droite & à gauche sur l'Attique. De la gueule de la Baleine sort un torrent d'eau de quatre pieds de large, qui tombe en nappe dans la Coquille derrière les figures de *Neptune* & d'*Amphitrite*, &

forme par les côtés deux cascades. Les autres revers ou enroulemens de la Coquille forment aux extrémités divers bouillons d'eau, qui font un grand effet. Sur les rouleaux du centre de cette Coquille, paroît *Neptune* assis majestueusement. Son attitude & le caractère de sa tête expriment son courroux, il est dans l'action de lancer son trident contre les vents impétueux. A sa gauche est assise la Déesse des Mers, penchée en arriere, & appuyée sur son bras droit, tenant son sceptre, & regardant sur la gauche une jeune Néréide, à qui elle semble donner ses ordres. A la droite de Neptune est un Triton, monté sur un cheval marin qu'il tient en bride, & auquel il porte un coup à poing fermé, pour l'obliger à s'élançer dans l'eau. De la bouche du cheval sort avec impétuosité une lame d'eau de 40. ou 45. pieds. Il sert de pendant à une Vache marine du côté opposé, laquelle lance une même quantité d'eau & aussi loin. La Néréide dont on a parlé, qui vient recevoir les ordres d'*Amphitrite*, tient d'une main une branche de Corail, & soutient de l'autre un petit Triton, prêt à s'élançer de dessus le dos de la Vache dans la Coquille, pour y chercher son élément. Cette Néréide est dans l'action de présenter la branche de Corail & le Triton à la Déesse. Dans le juste milieu de la Coquille, au bas des rouleaux est groupé un Dauphin, aux pieds de *Neptune*, lequel jette une lame d'eau par la bouche & deux jets par les narines. De dessous les draperies du Dieu & de la Déesse des Mers sortent plusieurs bouillons d'eau qui roulent sur la Coquille.

III. Nous avons déjà donné dans nos Journaux quelques petites pièces en vers Latins de
Dom

Dom Ambroise Colin, Religieux Bénédictin de Flavigni en Lorraine; il nous en fournit encore une que nous avons goûtée, sur la naissance de l'Archiduc. La voici.

GENETHLIACON Serenissimi Principis
JOSEPHI à Lotharingâ, Archiduchis Austria.

UNdè fremunt? Quare meditantur inania gentes?
Conveniunt Reges? Undique bella tument?
Haud secus ac si non partu quacumque recenti
Belli causa ruat, si tamen ante fuit.
Num fortassis adhuc populos latet! Ergo per Urbes
Fama volans clama, natus in orbe Puer,
Qui Sciauos Italosque regat, cui Rhenus & Ister,
Cui Phaëtontæi seruiat unda Padæ.
Perge tamen latos ad sidera tollere plausus
Austria, natales reddere perge modos.
Maçte, tua flammis rutilent fulgentibus Arces,
Reddant æra sonos, ignibus æthra micent.
Surgat odoratis sublimis fumus ab aris;
Cultaque gratanti carmine templa sonent.
En nova progenies Cælo demittitur alto,
Heroùmque tibi nascitur ordo novus.
Incipe parve Puer; Mævors cui risit in ortu,
Dixit, & in venas ardor avitus eat.
Dixit, & ecce suis terret vagitibus infans
Maternos hostes, Prussius undè fugit.
Quid faciet formata virum cum fecerit ætas?
O quis tanta mihi dicere facta dabit?
O si tam longa maneat pars ultima vitæ!
Non me carminibus vincet Apollo. Canam
Quæ dextrâ invictâ Sceptra potituræ Avorum;
Adjicietque suis altera regna. Canam
Quæ propriis tandem pacatum viribus orbem
Arte reget, terræ jura marique feret.

Talia

Talia sacra manus discordia vincita videbit
 Post tergum, telis quin spoliata suis.
 In sua vesanos torquebit viscera morsus ;
 Et modo qua toto disfulit orbe procul
 Secum bella geret. Latantur ut omnia saclo
 Aspice venturo. Parvule cresce puer.
 Cresce cui redimita comas Venus aurea ridens.
 Nascenti dixit pulchrior ore, meum
 Vel vinces Natum, multum de Patre decoris,
 Plus de Matre ferens, parvule cresce Puer.
 Sit prohibere nefas, nec vos prohibete sorores
 Mortalis quarum stamine vita fluit.
 Numine fatorum concordés parcite cunis,
 In quibus Europa paxque, salúsque jacent.
 IV. Le mot de la dernière Enigme est le
 Cœur.

LOGOGRYPHE.

RAssemblé, je suis dans un sens
 La peur, l'effroi de bien des gens ;
 Dans un autre plus véritable,
 Je ne suis pas moins redoutable.



J'ai chez moi le plaisir des deux
 Et je tâche autant que je peux
 De soutenir par mon courage
 L'honneur de ce commun usage.



Six Lettres composent mon nom :
 6. 5. 2. 1. j'ai du renom
 Sur-tout dans l'Empire d'Eole,
 Et la merveilleuse Boussole



M'indique naturellement.
 5. 2. tout est en mouvement
 Par ma vertu supérieure.
 3. 5. 6. on m'aime à toute heure.



4. 3. 2. 1. par mon cri
Je fais sauver le plus hardi ;
Mais en revanche sur mon onde
Je presente , sans contredit ,
Une autre merveille du monde
Voisine du Pont Saint Esprit.



Lecteur , il est tems de me rendre ,
Trop loin je me suis étendu ;
Aussi-bien peux-tu me surprendre.
Apprends que mon individu
Se trouve en une chansonnette ,
Où par une feinte discrete



Une Agnès dis en me citant ,
Fuyons tous , maman , à l'instant ,
La terreur de nôtre Famille
Est déjà tout près de la Ville.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en
ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.

I. **L**A naissance d'un Archiduc que la Reine de Hongrie & de Bohême a mis heureusement au monde , doit être regardée comme un événement qui contribuera des plus à conserver la tranquillité publique , qui fera tomber en même-tems une proposition que quelques Cours de l'Empire ont faite de suspendre les fonctions Electorales de Bohême à la prochaine Election d'un Empereur , & qui pourra soutenir d'un nouveau Titre l'administration de S. A. R. le Grand Duc de Toscane , puisqu'on ne croît pas
que

que celui de Tuteur naturel du jeune Prince fon fils, lui fera difputé : Cependant les nouvelles publiques nous montrent encore une Brochure, fous le titre de *Réfutation par les loix fondamentales de l'Empire du Refcrit daté de Vienne du 20. Decembre 1740.*, touchant l'exercice aétuel du Suffrage de l'Electorat de Boheme.

On nous déligne cette Réfutation comme ayant été imprimée à *Paris*, quoique le nom n'y paroiffe pas, non plus que celui de l'Imprimeur : Si la Cour de *Vienne* vient à donner une contre-information à cette pièce, nous pourrons alors faire ufage de l'une & de l'autre.

II. *Saxe*. Il paroît de plus en plus certain, comme nous l'avons avancé dans nôtre dernier Journal, fur la foi des nouvelles publiques, que le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, eft fur le point de fe défitter de fes prétentions fur le Suffrage Electoral qui donne fujet à tant d'écrits qu'on voit répandus par-tout, ce Prince ayant depuis peu envoyé ordre à Mr. de Schönberg, fon Ambaffadeur à *Francfort*, de délivrer au Comte de Pappenheim, Maréchal héreditaire de l'Empire, un Decret, qui eft le Decret accoutumé, pour l'autorifer à assigner un quartier aux Ambaffadeurs de Boheme, mais au cas que les autres Cours Electorales ne s'y oppofent pas. Outre la condition fous laquelle ce défittement pourra fe faire, s'il n'eft pas fait, la naiffance du jeune Archiduc y aura contribué, & un Mariage propofé par la Cour de *Drefde*, qui eft celui du Prince Royal de Pologne & Electoral de Saxe avec la Séreniffime Archiducheffe fœur de la Reine de Hongrie & de Boheme, fur lequel Leurs Majeftés Polonoifes infiftent beaucoup. Le Comte de Kevenhuller eft néanmoins toujours à
Drefde

Dresde en qualité de Ministre de la Reine, continuant ses conférences avec ceux de cette Cour, tant sur l'objet du Suffrage, que sur celui d'obtenir les secours stipulés par les Traités dans la nécessité où se trouve la Reine sa Maîtresse. Les Troupes de l'Electorat sont prêtes à marcher, mais il est encore problématique s'il y en aura une partie qui le feront pour le service de la Cour de Vienne, le tems de se découvrir entièrement n'étant pas encore venu. En attendant, le Roi, en sa qualité de Grand Vicaire de l'Empire dans les Provinces du *Droit Saxon*, a conféré les Titres de Comtes à Mr. de Baudissin, Général en chef de ses Troupes; à Mr. George d'Einfiedel, Maréchal de sa Cour; à Mr. Renard, Lieutenant-Général de ses Armées; à Messieurs de Loos, tous deux Conseillers Privés; au Felt-Maréchal de Lascy, & au Lieutenant-Général de Lowenwolde, ces deux derniers au service de Russie; & à Mr. de Reina, qui est à Dantzich. S. M. a nommé aussi Général de la Cavalerie Saxonne le Prince Chrétien-Guillaume de Saxe-Gotha, Colonel d'un Régiment de Cuirassiers; Général de l'Infanterie Saxonne, le Lieutenant-Général Diemar; & Conseiller de son Conseil Privé, le Comte de Sintzendorff, l'un de ses Chambellans.

Le 17. Mars le Comte de Solms arriva de *Petersbourg* à *Dresde* avec la Comtesse son épouse, qui est la fille cadette du Comte de Munnich: Il vient remplacer le Baron de Kayserling, en qualité de Ministre de Russie, lequel, dit-on, entre au service du Roi. Le Comte de Finckenstein, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse, est au contraire parti de cette Ville gratifié d'une bague garnie de diamans de la valeur de quatre mille florins, dont le Roi lui a fait présent

font lorsqu'il lui remit ses Lettres de rappel en prenant congé de Sa Majesté. Ce Seigneur va en Silesie faire les fonctions d'Ajudant Général du Roi son Maître. Le Comte de la Perouse est encore à *Dresde*.

III. L'affaire du Vicariat des Electeurs de Baviere & Palatin dans les Provinces de *Suabe*, de *Franconie*, du *Haut* & du *Bas-Rhin*, est encore dans l'état qu'elle s'est trouvée d'abord ; c'est-à-dire, que la plûpart des autres Cours Electorales, Princes & Etats de l'Empire, refusent toujours de se soumettre à ce qui a été réglé là-dessus par les deux Electeurs, à moins qu'ils n'informent l'Empire dans les formes de la Convention qu'ils ont faite, & ne demandent son consentement. On voit des Lettres à ce sujet qui leur sont écrites, dont une, entr'autres, du Roi d'Angleterre, Electeur d'Hannover, qui porte en substance, « que Sa Majesté Britanni- » que les congratuleroit avec plaisir de la con- » clusion de cette Convention, quoiqu'elle n'en » ait été informée qu'après la mort de l'Empe- » reur, si elle n'avoit pour objet que les deux » Maisons de Baviere & Palatine, ou si elle » étoit munie des formalités requises pour la » rendre valide, puisqu'elle aime de voir tous » les accommodemens dont le but est d'assoupir » des disputes qui pourroient causer des broüil- » leries parmi les Princes de l'Empire ; mais » que comme cette Convention porte à faire » un changement à la premiere loi fondamen- » tale de l'Empire, sçavoir, à la Bulle d'Or, » au sujet de ce qui y est réglé par le Vicariat » du Rhin, qu'on ne peut accorder à deux » Maisons Electorales le pouvoir & l'autorité » de faire un changement de cette importance ;

» &

& que , considéré les suites , tous les Etats de ce l'Empire , & particulièrement ceux qui sont ce du ressort de ce Vicariat , sont intéressés dans ce cette affaire , puisqu'il ne peut leur être indif- ce ferent de se voir à present sous deux Vicai- ce res , sans le consentement de ceux qui ont le ce droit d'interpréter la Bulle d'Or , qui ne leur ce en donne qu'un : Que pour ces raisons , Sa ce Maj. Britannique se trouvoit forcée de décl- ce rer aux deux Maisons Electorales , qu'Elle ne ce pouvoit regarder leur Convention pour vali- ce de , dans l'état où elle est , & moins encore ce recevoir comme légaux & obligatoires les ce Actes qui en émaneront ; mais qu'au contraire ce elle se réserve à ce sujet ce que de droit &c. »

L'Electeur de Mayence avoit écrit une Lettre à peu près dans le même goût aux mêmes Electeurs de Baviere & Palatin ; & depuis , ce Prince , à l'exemple de plusieurs autres , a ordonné à son Ministre à *Ratisbonne* de déclarer à ceux des autres Cours de l'Empire , qu'il n'approuvoit en aucune maniere ce que ces Electeurs ont pratiqué pour exercer le Vicariat du *Rhin* , & y donnoit encore moins son consentement. Ainsi , tout ce qui a été fait , écrit & négocié jusqu'à present par raport à l'exercice de ce Vicariat , n'a point produit l'effet que s'en promettoient les deux Electeurs. Leur College établi à *Augsbourg* , n'en continuë pas moins pour cela les séances avec bien de l'application , & par le rolle qui en paroît chaque semaine , on remarque qu'il ne manque pas d'occupation. Mais le tems seul nous apprendra quel effet produiront les résolutions , aussi-bien que les Lettres & mémoires des Princes qui se déclarent contre la Convention , en vertu de laquelle il est établi.

IV. *Francfort*. C'est aussi du tems qu'il faut attendre les grands événemens qui pourront se présenter de la Diète Electorale ; car les Ministres qui y assistent, ne se sont pas encore assemblés pour tenir leurs séances, quoique tous les Electeurs y aient déjà la plupart de leurs Ambassadeurs. Ceux de *Mayence* firent notifier le 18. Mars aux autres Ministres par un Fourier de leur Cour à cheval, suivi d'un Archer de la Garde aussi à cheval, la naissance d'un Archiduc dont la Reine de Hongrie & de Bohême est accouchée. L'Abbé Prince Doria, Nonce Extraordinaire du Pape, reçut la même notification ; il étoit de retour en cette Ville d'un voyage qu'il a fait aux Cours de *Mayence*, de *Bonn* & de *Coblentz*. Le Comte Frederic - Ferdinand de Pappenheim, Maréchal héréditaire de l'Empire, y arriva le 20. Le Comte de Montijo, Ambassadeur du Roi d'Espagne, pour lequel on a loué un Hôtel, s'y est rendu pareillement ; de même que Mr. de Haaren, Ministre de Suede pour la *Pommeranie* à la Diète de *Ratisbonne*, & le Baron de Bernsdorff, qui y réside en qualité de Ministre de Dannemarc : Mais le Maréchal de Belleisle, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, a gardé l'*incognito* n'ayant pas même logé dans l'Hôtel qui lui est préparé, pendant un petit séjour qu'il est venu faire en cette Ville. Le bruit court qu'il pourra bien aller encore aux Cours de *Manheim*, de *Munich*, de *Berlin*, de *Dresde* & de *Hannover*.

Ce Seigneur a été reçu aux Cours des trois Electeurs Ecclésiastiques avec une distinction à laquelle il n'y a rien à ajouter : Son Excellence arriva à *Colentz* le 16. Mars après-midi, accompagné du Baron de Hagen, Chambellan de l'Electeur

lecteur de Treves, qui avoit été envoyé à la rencontre jusqu'à *Polch*, & de Mr. de la Basèque, Maréchal de Camp & Envoyé de France auprès de Son Altesse Electorale. Mr. le Maréchal descendit au Palais Electoral, & fut reçu au bas de l'escalier par le Baron de Wilberg, Maréchal de la Cour, assisté de quatre Chambellans. Après avoir traversé la Garde qui étoit rangée sur l'escalier, le Comte de Western, Grand Maréchal de la Cour, accompagné aussi de quatre Chambellans, reçut Son Excellence, & passant par la Salle où les Pages étoient rangés, il la conduisit à l'Antichambre, où Elle fut complimentée par le Baron de Buresheim & les autres Seigneurs de la Cour. Mr. le Maréchal fut ensuite conduit dans la chambre de l'Electeur qui le reçut le Chapeau à la main, & lui fit donner un Fauteuil. Après un quart d'heure d'Audience, Son Excellence se retira; & fut conduite à l'appartement qui lui avoit été préparé. Elle eut l'honneur de souper le soir avec l'Electeur à une table de 18. couverts. Son séjour à *Coblentz* a été de cinq jours, pendant lesquels elle a eu plusieurs conférences avec Son Altesse Electorale & ses Ministres. De cette Ville elle s'est renduë à *Bonn*, & ensuite à *Mayence*, où l'on a observé de lui faire les mêmes honneurs. Les Officiers qui l'ont accompagné, ou servi se sont ressentis de ses générosités: Elle leur a fait à tous de riches presens. Depuis que le Maréchal de Belleisle a été à *Coblentz*, Mr. de la Basèque a pris le caractère d'Envoyé du Roi Très-Chrétien auprès de Son Altesse Electorale de Treves. Mr. de Blondel, qui en a fait autant à *Mayence*, se rend fréquemment à *Francfort* pour s'aboucher avec quelques Ministres.

V. Ce sera à *Offenbach*, petite Ville située à

*Reception
faite par
l'Electeur
de Treves
au Maré-
chal de
Belleisle.*

Congrès
à Offen-
bach.

une lieüe de *Francfort*, que se tiendra le Congrès que les Princes Ecclésiastiques de l'Empire & ceux des anciennes Maisons tant Catholiques que Protestantes, ont résolu de tenir pendant la durée de la Diette d'Electiön. Ce Congrès a pour but d'observer qu'il ne se passè rien à la Diette qui soit préjudiciable à ce qui reste de droits à ces Princes, depuis qu'ils n'ont plus celui de concourir à l'Electiön de l'Empereur. Leurs Ministres & Députés s'y sont déjà rendus; la plûpart; leurs délibérations rouleront, entre autres, sur le grand article de la Capitulation perpétuelle, sur plusieurs autres articles qui intéressent tous les Membres de l'Empire, & aussi sur le suffrage de Boheme, par ce que s'agissant de l'interprétation de la Bulle d'Or, les Princes prétendent devoir être consultés dans cette importante affaire.

La Diette d'Electiön pourra bien ne commencer ses Séances dans les formes, que la grande Alliance de la Cour de *Vienne* avec les Puissances Maritimes, & autres, qu'on sçait sur le tapis, ne soit sur le point d'être terminée. C'est-là du moins la pensée de bien des gens.

VI. *Katisbonne*. On voit ici des copies d'une Lettre que le Comte de *Törring*, premier Ministre de l'Electeur de Baviere a écrite au Comte de *Kinsky*, Grand Chancelier de Boheme, dans laquelle il lui déclare « que S. A. Electo-
» rale, pour les raisons qui ont été rendüs
» publiques, persiste dans la résolution qu'elle
» a prise de ne point reconnoître les Députés
» que le Grand Duc de *Toscane* enverra à la
» Diette de *Francfort*, pour y représenter le
» Suffrage du Royaume de Boheme. » Le Comte de *Kinsky* a répondu à cette Lettre conformé-
ment

ment à plusieurs chapitres de la Bulle d'Or » que les droits Electoraux convenans sans « contredit à celui qui est en possession du Ter- « ritoire auquel ils sont affectés, il n'y a aucun « lieu à la moindre difficulté quant au suffrage « de Bohême pour la Reine son auguste Mai- « tresse. » Outre cette Réponse, le Ministre d'Autriche a représenté à la Diette tenant ses séances en cette Ville, qu'il avoit reçu ordre d'y porter des plaintes de ce que l'Electeur de Baviere a déclaré qu'il ne laisseroit point passer sur son territoire la Députation que la Cour de *Vienne* enverroit à *Francfort*, pour y représenter le suffrage de *Bohême*, & qu'il ne la reconnoitroit point en cette qualité. Mais les autres Ministres résidens à *Ratisbonne*, ne se sont pas encore expliqués sur cette représentation.

IV. *Munich*. L'Electeur de *Baviere*, s'il se rend à *Francfort* afin d'y assister à l'Electon, à laquelle il prétend avoir part, il sera accompagné par le Prince *Clement*, par le Prince de *Hohenzolletn*; & les principaux Seigneurs qui composeront sa suite, seront le Comte de *Tôrring-Seefeld*, Grand Maître de sa Maison; le Comte de *Tôrring*, Ministre d'Etat & Président du Conseil de guerre; le Baron de *Freyberg*, Grand Maréchal de sa Cour; le Comte de *Fugger*, Grand Ecuyer, & environ 40. autres Seigneurs: Mais S. A. E. pourra bien se contenter d'une Ambassade, qui, en ce cas, sera composée du Comte de *Tôrring*, & de Mrs. de *Braitlohn* & *Wilhelmi*. On recommence à parler d'un mariage entre le Prince Electoral & une des Dames de France; quoiqu'il en soit de cet article, ou d'un autre, un Courier arrivé de *Paris* au mois de Mars, a apporté des dépêches qui ont

paru faire plaisir à l'Electeur, puisque ce Coturier a reçu en present une Montre d'or & 50. Carolines. Depuis quelques semaines on recommence aussi, & même on redouble les préparatifs de guerre dans toute la *Baviere*, & la Cour a ordonné à tous les Baillages de rassembler le corps de Milices qu'on y a formé il y a environ 8. ans, & d'en lever encore un nouveau. Si la conjoncture de la vacance de l'Empire donne occasion à cet armement, ou d'autres raisons, c'est ce qui n'est pas bien à pénétrer, non plus que la destination d'une Armée qui doit s'assembler dans l'*Eisfeld*, & qui sera composée de Troupes de Hesse, de Hannover & de Danemarck.

V. *Mayence*. On compte que S. A. Electorale de *Mayence* se trouvera à *Francfort* dans le cours du present mois de Mai. La Diette, en ce cas, y ouvreroit ses séances plutôt qu'on ne le pensoit.

L'Envoyé du Roi de Prusse en cette Cour, qui est le Baron de Danckelman, & Mr. Pollman, Ministre du même Prince à *Ratisbonne*, y ont tous deux répandu une pièce qui a fait du bruit. Sa M. Prussienne s'y plaint beaucoup de la conduite de la Cour de *Vienne* à son égard. Elle entre dans le détail des raisons qui fondent son mécontentement. Ensuite elle parle de la découverte d'un complot tramé contre sa personne en *Silesie* : Elle témoigne sa surprise des dépositions faites par ceux qui devoient exécuter ce complot : Enfin Elle déclare que, quoiqu'elle ait bien de la peine à ajouter foi à de pareilles choses, Elle a crû que sa propre sûreté l'obligeoit cependant à ne pas négliger d'y faire attention. Les Ministres de la Reine de Hongrie & de Bohême ne virent pas plutôt
cette

cette piéce, qu'ils assurèrent que la Cour ne manqueroit pas de faire connoître l'impression qu'elle auroit fait sur elle. En effet, la réponse n'a point tardé à paroître. Voici l'une & l'autre de ces piéces.

MAlgré la modération que j'ai témoignée jusqu'à présent envers la Cour de Vienne, & quoique j'aye fait de tems en tems toutes les démarches imaginables, & les instances les plus amiables pour parvenir à un accommodement, & mettre fin aux differends qui subsistent entre Moi & la Maison d'Autriche, laquelle est maîtresse de les faire cesser quand elle voudra, en me rendant justice sur mes droits incontestables; il s'en faut bien qu'on tienne à Vienne la même conduite à mon égard. On y oublie plutôt toutes les attentions que les Puissances se doivent les unes aux autres, même en tems de guerre, & on me traite avec si peu de ménagement & d'une façon si indigne, tant par les Ecrits que cette Cour publie, que par la bouche de ses Ministres, qu'il n'y a point d'exemple qu'on ait poussé la chose si loin.

Accoutumé cependant aux hauteurs de la Cour de Vienne, & au peu de ménagement qu'elle a pour d'autres Puissances; même en tems de Paix, j'ai méprisé jusqu'ici ces manières d'agir, inconnues entre des Nations policées qui ont coutume de garder une certaine décence dans les broüilleries les plus fortes. Mais on a cru à Vienne ne devoir pas s'en tenir là avec Moi, & sans aucun égard pour les loix de la guerre, observées par les peuples les plus barbares, on s'est porté aux extrémités détestables de mettre en campagne des émissaires, des espions & des bandits, pour épier toutes mes démarches,

me trahir aux partis ennemis, & attenter jusqu'à ma personne.

Ce qui met le comble à ces horreurs, c'est qu'un de ces bandits a avoué qu'il avoit été obligé de prêter en présence du Duc de Lorraine, dans le Conseil Aulique de guerre, un serment exprés pour cela; ce que j'ai cependant de la peine à croire. J'avois que j'en suis fâché pour l'amour du Duc de Lorraine, que je n'aurois jamais cru capable de permettre de pareilles indignités, qui doivent couvrir la Cour de Vienne de honte & d'opprobre aux yeux de tout l'Univers.

C'est à regret que je me vois forcé de publier des choses si peu dignes du nom de la Maison d'Autriche & des auteurs d'un si damnable attentat : mais tout cela n'étant malheureusement que trop vrai & trop avéré, j'ai cru &c.

Voici la Réponse de la Cour de Vienne à cette pièce violente de la Cour de Berlin.

Réponse
de la Cour
de Vienne.

LA Cour de Vienne n'a eu que trop de ménagement pour celle de Berlin. Si elle avoit quelque chose à se reprocher, se seroit de s'être fixée trop légèrement aux assurances amiables & flatteuses qu'elle en recevoit. La moderation de la Cour de Vienne a éclaté dans tous les Ecrits qui ont paru en son nom. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à les comparer avec ceux qui ont été publiés de l'autre part. La réponse remise à Mrs. de Gotter & de Borck est une preuve qui ne paroîtra jamais équivoque. La Reine y requiert très-instamment le Roi de Prusse : Elle ne balance pas même de le conjurer par toutes les considérations qui peuvent faire impression sur le cœur d'un si grand Prince, de vouloir faire sortir ses Troupes de la Silesie. Elle s'offre en même-tems à tout ce qu'on
pens

peut raisonnablement attendre d'Elle. Un pareil langage sent-il les hauteurs qu'on reproche à la Cour de Vienne? En vain cherche-t-on le même caractère dans tout ce qui a été publié au nom de celle de Berlin.

Cette vérité est trop notoire, pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun détail des preuves qu'on pourroit produire en très-grand nombre. La modération de la Cour de Vienne fut même poussée si loin, qu'elle en devint suspecte à plusieurs autres Puissances. Les Ministres Prussiens ont été les premiers à entretenir ce soupçon, & à prendre le saint Nom de Dieu à témoin de la sincérité des sentimens du Roi leur Maître. La Reine ne se repent pas néanmoins d'avoir tenu cette conduite. Elle persiste dans l'invariable résolution de n'opposer aux artifices dont se sert la Cour de Berlin, que la vérité, la droiture, & toute l'attention que les Têtes Couronnées se doivent mutuellement, même dans les tems de guerre. Elle ne croit pas que cette attention puisse être blessée en rien par les partis qu'on envoie contre un ennemi déclaré. Le droit de la guerre les autorise; mais ce même droit n'autorise point les Mandemens publiés par Mrs. les Comtes de Schwerin & de Schulenburg; il autorise encore moins les ravages, les incendies, les massacres de femmes & d'enfans, dont la malheureuse Silesie & une partie de la Moravie ne se ressentent que trop.

Enfin la Cour de Vienne s'en remet au jugement de toute l'Europe, pour décider, qui peut avoir lieu de craindre en cette occasion, de se voir couvrir de honte & de confusion. La Reine & le Grand Duc son Epoux ont de la peine à croire que le Mémoire signé par le Baron de Danckelman, soit avoué par le Roi son Maître: ils en seroient fâchés

pour l'amour de ce Prince. Car c'est là assurément un procédé inconnu jusqu'à présent entre les Nations policées & accoutumées à garder une certaine décence dans les broüilleries les plus fortes.

La Maison d'Autriche n'a jamais sçu ce que c'est que d'employer des bandits. La pieté de la Reine & les sentimens de son Royal Epoux sont trop connus pour que personne s'y laisse surprendre. La Fable du Serment prêté par un de ces bandits, en presence du Grand Duc, dans le Conseil Aulique de guerre, est si mal inventée, qu'il n'est pas possible qu'elle trouve la moindre créance. L'imposiure d'un pareil aveu, si jamais il a existé, saute aux yeux de quiconque connoit les usages de la Cour de Vienne.

C'en est assez dire au sujet d'une imputation sur laquelle la Reine & le Grand Duc n'ont pas besoin de se justifier, puisqu'elle n'est digne que de leur juste mépris.

Telle est la Réponse concise de la Cour de Vienne à l'imputation que lui a faite celle de Berlin. Comme on a vû aussi il y a quelque-tems un Ecrit de cette dernière Cour pour justifier les prétentions du Roi de Prusse sur la Silesie, intitulé *Droit de propriété de la Maison Electorale de Brandebourg sur les Duchés & Principautés de Jagerndorff, Lignitz, Brieg, Woblan & Seigneuries en dépendantes*, celle de Vienne en a fait composer un autre qui le refute; c'est un in folio de 24. pages, dont les preuves occupent près de la moitié: Il est dit dans le préambule « Que quoique plusieurs » Ecrivains qui traitent des prétentions des » Maisons souveraines de l'Empire, ayent aussi » fait mention de celles que la Maison Electo-
rale

rale de Brandebourg s'est autrefois arrogée cc
sur les Duchés de *Jagerndorff*, *Lignitz*, *Brieg*, cc
Wohlau, & sur les Seigneuries d'*Oderberg* & cc
de *Beuthen*, les personnes versées dans la con- cc
noissance des Actes publics, particulièrement cc
de ceux qui regardent le Royaume de *Bohème*, & le Duché héréditaire de *Silésie*, ne cc
peuvent ignorer que ces prétentions ont tou- cc
jours été réfutées par des raisons sans repli- cc
que : Que l'Empereur *Leopold*, en qualité cc
de Roi de *Bohème*, par un effet de son amour cc
pour la paix, & pour donner une marque cc
de son affection à la Maison de Brandebourg, cc
voulut bien, sans y être obligé, la contenter cc
si entièrement sur ses prétentions, que l'E- cc
lecteur, qui regnoit alors, y renonça solem- cc
nellement pour lui & pour ses Successeurs, cc
comme le prouvent les Conventions qui ont cc
été conclues dans les années 1686. & 1694. : cc
Que les nouvelles publiques ont fait con- cc
noître de quelle maniere le Roi de Prusse, cc
contre le Droit de la Nature & des Gens, est cc
entré avec une Armée nombreuse dans le Du- cc
ché de *Silésie*, & dans lequel il a fait une in- cc
vasion d'autant plus inexcusable, qu'elle est cc
directement contraire à la Bulle d'Or & aux cc
Constitutions de l'Empire, qui décrètent les cc
peines les plus rigoureuses contre ceux qui y cc
troublent le repos public : Que pendant cc
qu'il se préparoit à cette invasion, il don- cc
noit à la Reine les assurances les plus appa- cc
rentes de sincérité, lesquelles ne permet- cc
toient pas de s'attendre qu'elle seroit atta- cc
quée par un Voisin qui lui offroit son ami- cc
tié, & par un Prince qui est Vassal de la cc
Couronne de *Bohème*, par les Fiefs qu'il cc
» possède,

» possède, relevans de ce Royaume : Que le
 » Roi de Prusse , dans les Lettres qu'il écrivit
 » à cette occasion aux Cours étrangères , prit
 » Dieu à témoin qu'il n'avoit aucune inten-
 » tion de lezzer la Reine , ou de lui porter pré-
 » judice, quoique d'un autre côté il tâchât de
 » gagner la confiance de quelques-unes de ces
 » Cours aux dépens de S. M., en leur insi-
 » nuant que la Reine avoit pris des engage-
 » mens contraires à leurs intérêts : Qu'on vou-
 » lut, entr'autres, faire croire à la Cour de
 » Londres, que Sa Maj. avoit déjà conclu une
 » Alliance avec le Roi de France , tandis qu'on
 » insinuoit à la Cour de ce Monarque, que la
 » Reine prenoit des engagements avec la Grande-
 » Bretagne & la Hollande, au préjudice des
 » intérêts de S. M. Très-Chrétienne : Qu'on
 » laissa au jugement du public équitable à
 » décider si c'est la coutume, non pas parmi
 » des Chrétiens, mais seulement parmi des
 » Nations policées, de faire valoir ses préten-
 » tions, sans s'en être auparavant expliqué
 » avec la Puissance contre qui on les forme :
 » Qu'enfin avec toutes celles que la Maison de
 » Brandebourg peut alléguer, il n'y a point de
 » Prince en Allemagne qui ne doive craindre
 » pour ses propres États, dès que le Roi de
 » Prusse voudra s'y jeter avec une nombreuse
 » Armée, & se croira assez bien affermi, en
 » faisant valoir des prétentions anciennement
 » recherchées. »

C'est après cet exposé qu'on entre dans le
 détail des preuves qui sont fondées sur des pié-
 ces justificatives qu'on rapporte en entier à la
 fin de l'Écrit, qui est entre les mains de tous
 les Ministres de l'Empire à la Diette de Ratis-
 bonne.

bonne. Celui de Prusse leur a communiqué depuis peu encore un Mémoire intitulé : *Raisons qui prouvent évidemment que l'expédition de Sa Majesté Prussienne en Silesie n'est nullement le cas où la Cour de Vienne est en droit de réclamer les engagements & l'assistance des Puissances garantes de la Pragmatique-Sanction* : Le public ne sera peut-être pas fâché de voir ce Mémoire que voici.

LA Pragmatique-Sanction est une disposition de Famille établie par la Maison d'Autriche, pour fixer l'ordre de succession de ses Descendans, également mâles comme des femelles.

Les Puissances qui ont garanti cette disposition ont eu pour but d'empêcher que cet Ordre de succession, *ex jure sanguinis*, comme on l'appelle, ne fût point troublé; mais qu'il deineurât en son entier tel qu'il a été établi par le feu Empereur Charles VI.

Toutes les fois donc que d'autres prétendans veulent renverser le susdit arrangement, & former des prétentions sur cette succession, pour en frustrer les Descendans femelles du dernier Mâle, comme fait la Maison de Bavière & la Couronne d'Espagne, ou comme voudroient faire d'autres prétendans qui ne se déclarent pas encore, les Puissances Garantes de la Pragmatique-Sanction se trouvent dans l'obligation de maintenir cet ordre de succession dans la Maison d'Autriche, contre tous ceux qui voudroient le renverser, & s'ingérer en qualité de Successeur de cette Maison.

Voilà le cas où les Puissances Maritimes, la France, la Russie & d'autres Garants se trouvent contre la Bavière & l'Espagne, & les autres Prétendans à cette Succession, par ce qu'ils paroissent vouloir anéantir l'ordre qui a été établi.

Il n'en est pas de même de ceux qui ex jure particulari & proprio & ex pactis providentiâque majorum, ont de justes prétentions sur une partie, ou sur une Province, de la succession de la Maison d'Autriche, & qui n'en veulent ni à la totalité de son héritage, ni à l'ordre de succéder établi dans cette Famille.

Ce seroit agir contre la nature, le but & le véritable sens de la Garantie de la Pragmatique-Sanction, si les Puissances qui s'en sont chargées, vouloient l'appliquer indistinctement aux prétentions particulières que l'un ou l'autre prétendant pourroit avoir à la charge de la Maison d'Autriche, & dont celle-ci, sous l'ombre d'une disposition de Famille, peut s'éloigner aussi peu qu'il est permis à quelqu'un de déroger, par ce qu'on appelle factum proprium, aux droits acquis par un troisième, puisqu'il n'y auroit plus de justice à espérer, s'il dépendoit du bon plaisir d'une Puissance de faire des arrangemens qui fermassent la porte à quiconque seroit fondé à réclamer des droits.

Telle est présentement la situation où les Puissances Garanties de la Pragmatique Sanction se trouvent à l'égard du Roi de Prusse, par rapport aux droits particuliers & aux prétentions que sa Maison & ses Ancêtres ont eus à la charge de celle d'Autriche, & qui sont absolument séparés & indépendans de cet ordre de succession.

Si Sa Maj. Prussienne en vouloit à la succession entière de cette Maison, & si elle entreprenoit en faveur d'un troisième, d'en renverser l'ordre établi, la Cour de Vienne seroit fondée à réclamer la Garantie de son exécution.

Mais comme S. M. n'attaque ni l'un ni l'autre de ces deux objets, & qu'elle se borne à poursuivre ses droits particuliers, jura privata, par des voyes
que

que des Coutumes de toutes les Nations autorisent entre des Princes qui ne reconnoissent point de Juges, tout ce que d'autres Puissances peuvent faire en cette occasion ne sauroit consister qu'à employer leur entremise & leurs bons offices pour amener les choses à un accommodement. La garantie de ces Puissances, qui a pour but le maintien de l'ordre de succession de la Maison d'Autriche, ne souffre aucun préjudice par les prétentions particulières de Sa Maj. Prussienne, & par conséquent le cas de l'Alliance & des engagements qu'on reclame à tort dans cette occasion, ne sauroit avoir lieu dans celui-ci.

Tel est le langage de la Cour Prussienne, auquel il ne paroîtroit gueres difficile de répondre pour l'anéantir, aussi ne fait-il aucune impression chez les Cours qui connoissent jusqu'où vont leurs engagements envers celle de Vienne, par rapport à la garantie qu'ils ont donnée au feu Empereur de la succession indivisible de tous les Etats qu'il a possédés, & qui est réglée par la Pragmatique Sanction.

V. *Hannover.* Des conférences que les Membres de la Régence de cet Electorat tiennent depuis quelque-tems avec les Ministres Etrangers, ne roulent presque que sur les moyens d'avancer l'Electon d'un Empereur, afin de prévenir les difficultés qui pourroient survenir dans l'Empire, si la vacance du Siege Impérial durroit trop long-tems : Au surplus on ne se tient pas moins en bon état qu'ailleurs dans une conjoncture qui le demande véritablement. Les Chefs des Régimens ont reçu ordre de faire revenir les Soldats & Officiers qui ont des Congés, & toutes les Troupes de l'Electorat doivent être actuellement prêtes à entrer en campagne.

pagne. Le Baron de Jaxtheim , Ministre de la Reine de Hongrie & de Boheme , & ceux des Cours de *Dresde* & de *Berlin* , ont pris des quartiers à *Hannover* , ce qui fait croire qu'ils attendront l'arrivée du Roi de la Grande-Bretagne , qui doit bientôt s'y rendre.

Les Troupes Hessoises & Danoises , sont enfin en mouvement pour s'assembler , à la demande de Sa Maj. Britannique. C'est là un avis certain qu'on en a reçu , comme celui que le Roi de *Dannemarck* fait actuellement l'augmentation de ses Troupes , en faisant des levées dans le *Holstein* & ailleurs ; de sorte qu'au mois de Juin Sa Maj. Danoise aura près de 50. mille hommes sur pied , y compris les Troupes qui sont en *Norwege*.

Quant aux levées de recrues pour le service de la Reine de Hongrie & de Boheme , elles se font avec beaucoup de force & de succès à *Cologne* & autres Villes situées sur le *Rhin* , la *Moselle* & la *Meuse*. Voyons à present ce qui s'est passé à la Cour de cette Souveraine.

VI. *Vienne*. Quelques jours avant les couches de la Reine, Sa Maj. qui avoit fait prier le Pape d'être le Parain du Prince ou de la Princesse qu'elle mettroit au monde, reçut de *Rome* le Bref dont voici la traduction.

B E N O I T XIV.

A nôtre très-chere Fille en Jesus-Christ, MARIÉ-THERÈSE , illustre Reine de Hongrie & de Boheme &c.

T RÈS-chere fille en Jesus-Christ, Salut. Rien n'é-
gale le plaisir que Nous avons eu en aprenant
que la bienveillance singuliere & paternelle que
Nous portons à V. M. l'avoit engagée à Nous prier
de tenir sur les fonts de Baptême l'Enfant dont Elle
est

Bref du
Pape à la
Reine.

est sur le point d'accoucher. Car nous avons vu par là qu'Elle rend justice aux sentimens d'estime & d'affection que Nous avons pour ses grandes vertus, & Nous ne saurions être que très-disposés à garantir les engagements que vôtre Enfant doit contracter avec l'Eglise, attendu que l'exemple de ses Ancêtres & l'éducation que lui donneront ses Parens, Nous sont autant de garans qu'il remplira en son tems les promesses de son Parain.

C'est pourquoi Nous avons envoyé à nôtre bien-aimé Fils le Cardinal de Colonitz, une procuration, pour qu'il puisse exercer cette fonction en nôtre nom. En attendant, Nous ne cesserons pas de prier ardemment le Tout-Puissant qu'il plaise à sa bonté infinie d'accorder enfin aux illustres Parens un Enfant mâle, qui transmette à la postérité le grand nom de sa Famille, qui fasse revivre l'éclat de la Maison de sa Mere, & qui devienne l'appui & l'ornement de la Religion. Puisse la Bénédiction Apostolique, que Nous vous donnons du fond du cœur, très-chere Fille en Jesus-Christ, être un auspice efficace de l'accomplissement de ces vœux ! Rome le 26. Fevrier 1741.

VII. En vertu de la procuration dont il est fait mention dans le Bref du Pape, & d'une autre que le Prince de Saxe-Hildbourghausen avoit reçue du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, ils ont tenu sur les fonts l'Archiduc heureusement né le 13. Mars, comme on l'a dit à l'article des Naissances du mois passé, au nom du Pape & de Sa Majesté Polonoise. Outre les Couriers partis d'abord après la Naissance pour en porter la nouvelle aux Cours Etrangères, l'on y a envoyé des Seigneurs de rang, afin de la leur notifier dans les formes; sçavoir, le Comte Esterhâsi,

Ésterhafi , à Bruxelles , La Haye , Londres & Lisbonne ; le Comte de Kaunitz à Turin , Florence & Rome ; le Comte de Wiltzeck à Dresde , Blankembourg , Wolfenbuttel , Hannover & Petersbourg ; le Comte de Codeck en Lorraine & à Paris ; & Mr. de Moser à Munich , Mannheim , Mayence , Bonn & Coblentz. Nous avons dit que rien n'a pû être comparé à la juste joye que toute la Ville de Vienne a ressentie de la naissance de l'Archiduc Joseph , car c'est ainsi qu'on l'appelle ; les marques extérieures qui en ont paru , sont inexprimables ; enfin , tant en cette Capitale que dans toutes les Villes de la Domination Autrichienne on a fait des réjouissances proportionnées à un si grand événement , pour lequel on a en même-tems remercié la Divine Bonté , au pied des Autels , par le *Te Deum* ; & des Messes solennelles. Le 19. , Fête de St. Joseph , dont l'Archiduc porte le nom , l'Archevêque de Vienne fit recommencer la devotion en action de grâces de l'heureuse Naissance de ce Prince , en même-tems pour sa conservation & celle de ses Augustes Parens. Cette devotion , à laquelle il y a eu un concours infini , a duré trois jours consécutifs dans l'Eglise Métropolitaine.

Le même jour la Reine fit une promotion de Généraux , dont voici la liste : *Felt-Maréchaux* , les Comtes Gondacre d'Althan , de Cordua , Henri de Daun , & de Hohenzollern , le Baron de Schmetteau , le Prince Maximilien de Hesse-Cassel , les Comtes de Traun & de Neipperg , & les Princes de Lobkowitz & de Saxe-Hildbourghausen. *Généraux de Cavalerie* , Mrs. de Roma , Diemar , Potzatsky , Hohenembs. *Généraux d'Artillerie* , Mrs. de Wurmbrand , Walfegg , Thungen. *Lieutenans-Généraux* , Mrs. de Franckenberg ,

Promotion
de Géné-
raux.

berg, Julay, Dickweiler, Luchesi, Couriers.

VIII. L'Impératrice, seconde Doüairiere & l'Archiduchesse Marie Madelaine, se sont chargées de l'éducation du jeune Archiduc, dont la santé ne sauroit être meilleure, aussi-bien que celle de son auguste Mere.

L'Ambassadeur Turc a fait partir un Courier pour Constantinople, afin d'y porter la nouvelle de la naissance de ce Prince, pour lequel il a témoigné une joye extraordinaire; car il a gratifié de cent ducats celui qui lui en a apporté le premier avis, fait distribuer au peuple deux mille florins, & tirer un beau feu d'artifice en face de son Palais. Tout ceci, il l'a fait avec une grace d'autant meilleure qu'un Courier de *Constantinople* venoit d'arriver à la Cour avec la résolution cathégorique du Grand Seigneur, que Sa Hauteffe observeroit religieusement le Traité de *Belgrade*, le nouveau reglement des Limites avec la Porte Ottomane, & la ratification de ce reglement. Ce Ministre a reçu par le même Courier ses nouvelles Lettres de créance qu'il doit remettre à S. A. R. le Grand Duc, aussi-tôt que le cérémonial aura été réglé.

IX. La Cour a reçu avec d'autant plus de plaisir le Courier venu de *Constantinople*, qu'elle se voit par la teneur des dépêches qu'il a apportées, en sûreté du côté du Levant, & peut faire sortir encore quelques Régimens de leurs quartiers en Hongrie; aussi a-t elle donné ordre depuis peu à ceux de Damniez, de Wumbrand & de Königsegg de marcher vers la Haute-Autriche. C'est le Grand Duc qui a signé cet ordre, & qui signe toutes les dépêches depuis les couriers de la Reine son Epouse.

X. Les Couriers venans des diverses Cours de l'Empire, & des Cours Etrangères, ne peuvent être plus frequens qu'ils le font depuis la délivrance de la Reine d'un Archiduc. Il en est venu un de Cologne avec une Lettre de L'Electeur de ce nom pour Sa Maj, laquelle lui a fait beaucoup de plaisir, puisque ce Prince s'est déterminé à la reconnoître en qualité de Reine de Hongrie & de Boheme. On croit pouvoir avancer de là, que l'Electeur de Baviere en fera bientôt autant, & par conséquent que les prétentions sur l'hérédité Autrichienne n'existeront plus. La Couronne d'Espagne ne voyant pas remplir ses vûes sur la même prétention en laquelle elle n'est plus fort active, on en peut également présumer qu'elle aura lâché prise.

XI. Tout ce qui donne à présent le plus d'attention à la Cour, semble être la grande Alliance avec les Puissances maritimes qu'on dit si avancée, qu'il n'y a plus que le sceau à y mettre. Il est certain que les Exprés arrivent aux Ministres de ces Puissances plus frequemment qu'ils n'ont encore fait, depuis que cet article est sur le tapis. Il n'est pas moins vrai que les mêmes Puissances font beaucoup afin d'engager un accommodement avec le Roi de Prusse, au lieu de fournir les secours qu'elles doivent à la Reine, & pour lesquels on les requiert avec instance. Elles ont aussi envoyé à la Cour un plan pour travailler à l'accocomodement, mais ce Plan ayant été examiné dans un Conseil tenu en présence du Grand Duc, & n'ayant pas été jugé ni assez honorable, ni assez avantageux, on en a dressé un autre qui a été envoyé aux Ministres de la Reine à *La Haye* & à *Londres* : Et comme on ne compte pas

pas sur un accommodement à conclure avec un Prince qui d'une manière si inouïe s'est porté dans la *Silésie*, à moins qu'il ne vuide, pour préliminaire, ce Pays; on continuë en toute diligence à se mettre en état de l'en déloger, & à couvrir aussi la *Haute Autriche* contre les entreprisede qui que ce soit. A ce dernier effet, on y rassemble des Troupes qui seroient encore renforcées par 6000. Croates & 4000. hommes de Troupes réglées, & ce Corps pourra bien être commandé par le Prince de Lobkowitz qui est mandé en Cour. L'on y forme aussi des magazins.

XII. Outre les nouvelles levées qui se font par tout avec beaucoup de succès, la Cour fait négocier des Troupes auprès du Landgrave de Hesse, & du Prince Administrateur de *Wirtemberg*: Et elle fait venir de *Peterswaradin* les Pontons qui y étoient depuis la dernière guerre contre les Turcs, pour les envoyer à l'Armée du Felt-Maréchal de Neipperg, où ils sont arrivés. Le 28. le Grand Duc reçut un Courier d'*Olmütz* dépêché par ce Général avec le plan des premières opérations de la campagne dont on vient d'apprendre l'ouverture, & qui s'est faite déjà d'une manière avantageuse comme nous le rapporterons.

XIII. Il nous reste à dire de *Vienne*, que le Comte de Wallis qui a commandé l'Armée Impériale contre les Turcs, s'est excusé de profiter de la permission qui lui a été accordée de venir en cette Ville, sous prétexte que son âge avancé le mettoit hors d'état de rendre des services essentiels à la Reine: Que la Cour reçut sur la fin de Mars un Exprés de *Peters-*

bourg qui a apporté la nouvelle que le Grand Comte de Munich, ce Général si fameux dans l'Histoire présente du tems, est sans plus d'Emplois, qu'il s'en est démis, ou plutôt qu'il en a été remercié le 14. du même mois, pour avoir favorisé les intérêts de la Prusse d'une manière à s'être montré absolument contraire aux bonnes intentions dans lesquelles on est persuadé qu'est la Russie envers la Reine, puisque la Princesse Régente promet dans une Lettre qu'elle envoie à S. M. par le même Courier, de remplir, sans aucun autre délai, tous les engagements qu'elle a contractés en vertu de la Pragmatique-Sanction.

XIV. Quant à l'affaire du Duc d'Uceda, ou Marquis de Pacheco, arrêté, comme nous l'avons dit le mois dernier, elle est déjà terminée : Il fut conduit après un mois de prison à *Ingersdorff*, au Château de *Neustatt*, où il a reçu sa Sentence, qui le condamne à être dépouillé de sa Charge de Conseiller Privé, & à une prison perpétuelle. Son crime a consisté dans une correspondance illicite avec quelques Cours, dont il a été convaincu, & en nul autre.

XV. *Silésie. Moravie.* Nous avons annoncé par addition le mois dernier la prise du *Grand-Glogau* par les Prussiens, arrivée la nuit du 8. au 9. Mars. Ils exécuterent cette expédition avec tant de promptitude, que dans l'espace d'une heure ils furent maîtres de la Ville : Ils consistoient en quatre Bataillons & 18. Compagnies de Grenadiers sous les ordres du Prince Leopold d'Anhalt-Dessau. Les Généraux Wallis & Reiski qui y commandoient, furent faits prisonniers de guerre avec tout l'Etat Major, & la Garnison composée d'environ 900. hommes. Ce qui fait

le plus d'honneur en cette occasion au Roi de Prusse, ou plutôt moins d'horreur au monde, c'est que ses Troupes n'ont pas exercé dans le *Grand Glogau*, en s'en emparant, la cruauté dont ils ont donné ailleurs des preuves qui resteront à jamais en odieuse mémoire. On ne peut que beaucoup louer la défense des Troupes de la Reine de Hongrie & de Bohême, & qui ont défendu le terrain pied à pied dans la Ville même, qu'on avoit commencé à battre dès le 2. Les Prussiens ne comptent cependant que 50. à 60. hommes tués de leur part, & environ 100. blessés. On a conduit en Prusse les Généraux; tous les Officiers & Soldats Autrichiens faits prisonniers dans cette Place, dont le Lieutenant-Général de Kalckstein a été fait Gouverneur. Le Roi de Prusse y a mis en même-tems une Garnison d'environ 1500. hommes. Le Général Schwerin qui commande la Grande Armée Prussienne, achevoit alors une Ligne qu'il avoit fait tirer vers les frontières de *Moravie*, & une partie de ses Troupes fortifioient toujours *Jagerndorff*, *Namslaw* & *Trop-pau*, faisoient de grands abattis d'arbres le long de la *Wartha*, & travailloient à faire la même chose dans les passages qui communiquent avec la frontière de Hongrie. Mais venons aux opérations des Troupes de la Reine.

XVI. Une expédition dont le Comte de Braun s'étoit chargée en personne au commencement de Mars, lui a réussi. Ayant dirigé sa marche par *Engelsberg*, à la tête d'un Détachement de 500. Grenadiers, 300. Cuirassiers & 200. Hussars, il arriva le 2. à *Zuckmantel*, d'où il envoya au Baron de Roth, Commandant de *Neufs*, un renfort de 200. Grenadiers, 100. Cuirassiers,

& 60. Hussars, qui entrèrent le 3. au matin dans la Place, au bruit du Canon des Ramparts. La même nuit Mr. de Roth, lui envoya à son tour tous les Prisonniers Prussiens qu'il y avoit dans la Ville au nombre de 88. & parmi eux, un Major, quelques Officiers & trois Prisonniers d'Etat, qui sont le Baron de Reifwitz, le Comté d'Arco, frere d'un Conseiller de la Régence de la Silesie, & un troisième, qui tous ont été conduits à *Olmütz*, & delà à *Brine*. On a transféré environ cent autres prisonniers Prussiens au Château de *Spielberg*, c'étoient des prises des Hussars qui continuoient à faire merveille.

Le 11. ils amenèrent à *Freudenthal* un Capitaine de Hussars Prussiens, un Cornette, un Maréchal de Logis, un Caporal, 2. Hussars, & 40. garçons Boulangers, avec un butin considérable. Trois jours après ils amenèrent encore à *Olmütz* 60. Soldats Prussiens avec le fils du Général Schwerin, quelques Etendarts & deux Tambours, qu'ils prirent dans une rencontre où les Prussiens ont eu avec cette perte plus de cent hommes tués.

Ces coups qui se font à l'avantage des Autrichiens, sont accompagnés d'une désertion très-grande qu'il y a dans l'Armée des Prussiens, & qui venoient à celle du Felt-Maréchal de Neipperg vers *Olmütz*, où ce Général étoit arrivé depuis le 10. Mars. Il y en a beaucoup qui prennent parti; & l'on donne des passeports aux autres avec quatre florins à chacun pour continuer leur route. On a compté qu'en dix jours seulement, on en avoit expédié au-delà de deux mille; que l'Armée Prussienne étoit néanmoins encore forte au mois de Mars d'environ 22. mille hommes.

Un Détachement de cette Armée tenta le 9. d'exécuter un dessein sur le Bourg de *Zuckmantel* que 300. Hussars avoient choisi pour retraite, & dont 150. sortis de cette Place firent échouer le dessein. Ils rencontrèrent à une lieuë delà le Détachement Prussien, c'étoit le Régiment de Kleist, Infanterie, qui marchoit avec deux pièces de campagne pour les déloger de *Zuckmantel*, avec le secours d'un autre Détachement, parti de *Ziegenhals*. Les Hussars ayant d'abord fait feu sur les ennemis, ceux-ci ne firent que tirer un seul coup de canon, & retournerent précipitamment à *Ziegenhals*, après avoir perdu 130. hommes qui profiterent de cette occasion pour deserter.

Mais le 15, les Prussiens ayant fait une nouvelle tentative sur *Zuckmantel*, elle leur réussit : Ils se presenterent avec de l'Artillerie & un corps de 4. à 5. mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, devant ce Bourg, où il n'y avoit d'ailleurs point de Troupes, & ayant jetté un bruit qu'ils faisoient un Détachement vers *Neufs*, les Hussars Autrichiens se mirent en campagne pour les attaquer, & donnerent dans le piège, dont ils s'aperçurent néanmoins à peu distance du Bourg, où ils rencontrèrent le corps des ennemis. La partie se trouvant trop inégale, les Hussars se retirerent vers *Zuckmantel*, qu'ils traverserent sans s'y arrêter, & se posterent à l'entrée d'un Bois situé de l'autre côté. Les ennemis les y poursuivirent, mais ne jugeans pas à propos de les attaquer autrement, ils leur tirerent plusieurs coups de canons chargés à cartouches, qui tuerent cinq Hussars & le Lieutenant-Colonel qui les commandoit ; ils tournerent ensuite leurs forces vers *Zuckmantel*, dont

Sac de Zuckmantel.

ils trouverent les portes ouvertes, passerent impitoyablement tous les Habitans au fil de l'épée, sans distinction ni de personnes, ni d'âge, ni de sexe, & mirent le feu à toutes les Maisons. Après en avoir emporté ce qui s'y trouvoit; après cette barbare action des Prussiens, ils sont allés mettre aussi le feu à la Ville de *Johannis-Thal* & à quelques autres endroits, où ils appréhendoient que les Hussars Autrichiens ne prissent poste. On ne donne pour toute cause du massacre qu'ils ont fait, que les Habitans de *Zuckmantel* avoient arrêté un Bourguemaître qui étoit d'intelligence avec leurs Officiers.

Trois jours après, une troupe de Hussars sembla se venger sur 47. Grenadiers Prussiens à cheval qu'ils rencontrèrent près de *Creutzendorff*, & dont plus de moitié furent sabrés, & les autres faits prisonniers.

Telles sont les opérations de la petite guerre, auxquelles on doit ajouter pour les Prussiens, que le Roi leur Maître a fait enlever la femme & les enfans du Colonel de Roth, Commandant de *Neufs*, qui vivoient sur une de leurs Terres à la Campagne, & qu'il a fait aussi enlever le Cardinal de *Sintzendorff*, Evêque de Breslau, quoique son Eminence fût pourvûe d'une sauvegarde de ce Prince pour demeurer en toute sûreté à *Freywalde*.

Le Cardinal de Sintzendorff enlevé.

Ceci se passa le 27. à midi dans le tems que le Cardinal étoit à table, avec les circonstances que voici. Un Colonel Prussien arriva près de *Freywalde* à la tête de mille hommes, & avec quelques pièces de campagne: Il disposa d'abord son monde dans toutes les avenues du Palais; ensuite il se rendit auprès du Cardinal, à qui

il déclara l'ordre qu'il avoit de le conduire à *Ottmachau* chez le Roi; ce qui a été exécuté. Son Eminence se trouve presentement en cette Ville & en son propre Château. Le Roi de Prusse a fait publier à ce sujet ce qui suit.

» Le Cardinal de Sintzendorff, non-obstant
 » l'estime & les égards que le Roi lui a témoi-
 » gnés, & les avis réitérés qu'on lui a donnés
 » de ne point oublier son état Ecclésiastique
 » jusqu'au point de s'ingerer dans les évène-
 » mens de la presente guerre de Silésie, s'est
 » égaré jusqu'à s'éloigner du respect & des
 » menagemens qu'il devoit à S. M. dans la
 » conjoncture presente, en entretenant une cor-
 » respondance réglée avec le Colonel de Roth,
 » Commandant de *Neufs*, & quelques autres
 » Officiers ennemis, pour leur donner part de
 » la marche des Troupes & des Convois, &
 » leur suggerer les moyens de s'en saisir, de
 » même que de quelques personnes attachées
 » aux interêts du Roi; comme aussi en ras-
 » semblant le plus qu'il pouvoit de vivres pour
 » les envoyer à *Neufs*, & en empêchant & dé-
 » fendant, autant qu'il dépendoit de lui qu'on
 » n'en transportât aux endroits où les Troupes
 » du Roi se trouvoient. S. M. justement irri-
 » tée d'un procedé si peu conforme à l'état
 » du Cardinal, & à la bonté qu'on a eüe de le
 » laisser vivre en repos sur ses terres, a jugé à
 » propos de s'assurer de sa personne, & de le
 » faire transporter à son propre Château d'*Ott-
 machau*, afin de lui donner le tems de se
 » reconnoître, & de desapprendre un métier si
 » peu convenable à un Prélat. Au surplus S. M.
 » a ordonné de le traiter avec toute la poli-
 » tesse, toute la distinction & tous les égards

« d'us à une personne de son rang & de sa
 « naissance ; d'autant que ce n'a pas été sans
 « une véritable répugnance que Sa Maj. s'est
 « vûe obligée d'en venir à cette extrémité.

On ne doit pas être beaucoup surpris de cette façon d'agir du Roi de Prusse contre un Prélat Catholique, & qui a donné des marques de son zèle envers sa Cour, puisque tout ce qui s'oppose aux desseins de ce Prince par une fidélité qu'il ne croyoit peut-être pas trouver, est traité avec autant de rigueur que d'ignominie : La Ville de *Jagerndorff* nous en montre encore un exemple qui s'est fait sous le prétexte d'un dessein formé de trahir sa personne ; trois Payfans y ont été pendus ; quinze autres avec le Bourguemaitre de *Sultz*, ont passé trois jours de suite par les verges, & ont été tellement traités qu'un d'eux n'a pû survivre aux coups qu'il venoit de recevoir. Il y en a d'autres qui auront peine également d'en réchaper. Mais quelle pourra être la suite de ces cruautés, sera-ce l'effet que s'en promettent les Prussiens ; ou plutôt, ces exemples n'acheveront-ils pas d'aigrir les esprits, joint à tout cela la levée qui se fait, sans miséricorde, des sommes que le Roi de Prusse demande à l'infortunée Silésie, & qui sont de trois millions huit-cens huit mille cent soixante-dix-neuf florins ? Entrons à présent dans le détail de quelques mouvemens.

XVII. Dès le 14. Mars les Troupes Autrichiennes commencerent à se rassembler du côté d'*Olmutz*, où se tenoit Mr. le Comte de Neipperg qui les commande en chef, & tout le Pays étoit en mouvement pour leur fournir les voitures nécessaires au transport des fourages & des provisions. Les Troupes de Prusse se ras-

*Mouvemens
des Armées.*

sem-

sembloient aussi dans les environs de *Neuß* & de *Brieg* pour faire de nouveau le Siège de la première de ces Places, & ensuite celui de la seconde ; & elles ne cessoient point de réparer sur-tout les fortifications de *Troppau* pour mettre cette Place en état de défense , puisque c'est la clef de la Silesie du côté de la Moravie.

XVIII. Le 24. & le 25. les Pontons & l'Artillerie arrivèrent au quartier général de l'Armée Autrichienne à *Sternberg*, frontière de la *Moravie*. Le Général en chef les attendoit pour faire marcher l'Armée qui a pris depuis sa route sur deux colonnes, dans le dessein de chercher les ennemis & de leur livrer Bataille ; elle a été jointe en chemin par les Troupes qui cantonnoient dans les environs de *Glatz*. Le Major Général Léntulus qui a servi avec distinction en Hongrie, étoit venu joindre Mr. le Felt-Maréchal, pour agir sous ses ordres, quelques jours avant que l'Armée ne quittât les environs de *Sternberg*, & avoit assisté le 24. chez ce Général à un grand Conseil de guerre dans lequel on doit avoir arrêté le plan des opérations de la Campagne contre les Prussiens. La Cavalerie s'est pourvûe de pain & d'avoine pour cinq jours, & les Troupes ont laissé à *Olmütz* la meilleure partie de leurs grôs bagages, pour marcher avec plus de facilité. Plusieurs Régimens tant Infanterie, Cavalerie, que Hussars, n'étans pas complets, les moins forts ont aussi mis une partie de leurs Drapeaux ou Etendars chez le Gouverneur d'*Olmütz*. Les Prussiens se montrent alors dans les environs de *Neuß*, pour exécuter leur nouveau dessein contre cette Place, dont ils ne comptoient recevoir qu'une résistance proportionnée aux ouvrages peu réguliers qui l'entourent.

tourent. Leurs Partis bruloient cependant les environs , & aussi avant qu'ils pouvoient , ruinoient tout , & ne laissoient ni vivres ni bestiaux aux pauvres Habitans , afin de mettre vis-à-vis de rien l'Armée de la Reine de Hongrie.

*Marche
de l'Ar-
mée Au-
trichienne.*

Ce fut le 30. que les Troupes de cette Souveraine qui étoient à *Sternberg* , se partagerent en deux colonnes, dont la premiere , composée de l'Infanterie, prit la route de *Braunseiffen* , & la seconde, composée de la Cavalerie, celle de *Dittersdorff* & *Frendenthal*. Ces Troupes arriverent le jour suivant jusqu'à *Engelsberg* & *Lichtenwerde* , où le Comte de Neipperg, Général en chef, établit son quartier ; mais ce n'est pas sans peine que se firent ces deux marches ; la hauteur des montagnes couvertes de neiges & de glaces les rendirent très-difficiles. Les Pontons & l'Artillerie ne purent y arriver que le premier Avril. L'Armée les attendoit pour se remettre en marche vers *Unsidel* , d'où il n'y a plus que deux marches jusqu'à *Neuss*. Cette Armée est composée des Regimens d'Infanterie de Thungen, Collowrath , Braun , François-Lorraine , Charles-Lorraine , Schmettau , Harrach , Vieux Bade , Grune , Vieux Daun , & Maximilien de Hesse ; de ceux de Cavalerie de Hohenzollern , Hohenembs, Lanthieri, Cordua , Schr , & Birkenfelt ; de ceux de Dragons de Vieux-Wirtemberg , Römer , Althan , Lichtenstein & Bathiani ; de ceux de Desoffi , Czacki , Ghilani , Spleni , & Pestwarimagai , *Hussars*. La marche de l'Armée se faisoit de maniere qu'elle conserva la communication libre avec la *Moravie* & la *Boheme*.

*En quoi
elle con-
siste.*

On ne pouvoit s'attendre de cette marche qu'à la nouvelle d'une action , qui se seroit donnée le plûtard vers le 5. ou le 6. Avril , si les

Les chemins pénibles avoient permis qu'on joignit les ennemis aux jours qu'on se l'étoit proposé ; car les ordres de la Reine de livrer Bataille étoient précis. Mais cette action ne fut engagée que le 10. , & en attendant que nous en ayons une relation entière , nous ferons usage de quelques Lettres venues de *Prague* , sur la teneur desquelles on croit pouvoir faire fonds. Elles portent ce qui suit. L'Armée de la Reine ayant joint celle des ennemis le 10. , elle en attaqua d'abord l'aile droite avec toute la valeur possible , & ne fut point long-tems sans la renverser & la mettre en déroute. Pour profiter de cet avantage , on se portoit déjà à prendre en flanc la gauche des ennemis qui restoit en son entier ; mais leur droite s'étant ralliée , on fut obligé , afin de ne pas risquer d'être pris soi-même en flanc , de faire une petite retraite , par laquelle on se remit , sans la moindre confusion , en ordre de Bataille. La journée du 10. se passa de la sorte ; l'ennemi y avoit déjà souffert assez pour connoître la bravoure de ceux dont il venoit d'être attaqué ; il en éprouva cependant bien davantage le 11. Le Général Charles Palfi étoit attendu avec huit mille Hongrois ; il arriva heureusement ce jour-là : L'ardeur du Soldat Autrichien pour battre en devint plus vive. On retourna donc à l'ennemi : celui-ci ne put résister à l'intrépidité & à la bravoure qu'on lui montra : Il fut battu de tous côtés , & mis en déroute , laissant sur le champ de bataille le Général Schwerin , dont il étoit commandé , avec quelques autres Généraux , un des freres du Roi , & environ huit mille hommes tous tués. Les prisonniers sont aussi en grand nombre , de même que les blessés ; parmi ces

*Bataille
en Silesie.*

der-

derniers est un autre frere du Roi, qui l'est dangereusement, & peut-être le Roi lui-même; car l'on ne sçavoit pas lors de la date de l'avis qui nous est parvenu de cette vive & grande action, où ce Prince s'étoit sauvé. L'on ne sçavoit pas non plus au juste ni le nombre des morts, ni celui des blessés du côté de nôtre Armée, que quelques-uns font monter à quatre mille hommes. Mais les Généraux qui ont été tués sont les Lieutenans - Généraux de Göldi & Rômer; & les blessés, les Généraux Braun, Lentulus, & le Prince de Birkénfelt. On a pris à l'ennemi 40. pièces de Canon, 250. Chariots de munitions de guerre, & la plus grande partie de ses équipages & bagages.

Teneur
à une Or-
donnance.

Avant cette Bataille, dont nous serons en état le mois prochain de donner mieux les particularités, on a répandu dans l'Armée & dans toute la *Silésie* nombre d'Exemplaires d'une Ordonnance de la Reine, datée du 24. Mars, par laquelle Elle enjoint à tous ses Vassaux & Sujets qui sont, ou entreront au service du Roi de Prusse, tant Civil que Militaire, d'en sortir incessamment, avec promesse de donner aux uns & aux autres les mêmes Emplois qu'ils avoient au service de ce Prince, & sous peine, au cas de désobéissance, de confiscation de tous leurs Biens, d'être dégradés de tous les honneurs & prérogatives pour eux & leurs Descendants, & d'être punis de mort, s'ils sont pris, & en effigie, s'ils sont absens.

XIX. *Berlin*. Le Camp qui s'assemble entre *Magdebourg* & *Brandebourg*, ainsi qu'on l'a dit le mois dernier, sera beaucoup plus nombreux qu'on ne le pensoit; il sera de 48. Bataillons & de 42. Escadrons. L'Artillerie qu'on lui des-

titre consiste en douze mortiers & 32. pièces de campagne. Vingt Pontons & 110. chariots chargés de poudre, de boulets & autres munitions de guerre, s'y rendront aussi. Le Prince d'Anhalt-Dessau ; Felt-Maréchal, doit commander cette Armée. Le Roi avoit pris la résolution de la former avant son départ pour retourner en Silesie. Il a aussi ordonné de former un nouvel Escadron de Gendarmes pour remplacer un pareil Escadron qui s'est rendu à l'Armée de Silesie, & qui a été incorporé dans les Gardes du Corps. S. M. avoit pateriellement donné ordre de former deux nouveaux Régimens de Dragons, chacun de dix Escadrons, dont l'un a été donné au Comte de Rothembourg, arrivé depuis quelque-tems de Paris à Berlin, l'autre a Mr. de Nassau, Gentilhomme Silésien. Comme il est question de former encore deux Régimens de Dragons, il y en aura un pour le Major Général Riedesel, que nous avons dit avoir quitté le service de la Reine de Hongrie & de Bohême, & le second pour Mr. de Knobelstorff. Par cette augmentation, & un état qui a été dressé de toutes les forces du Roi, il paroît que depuis son avènement à la Couronne il les a augmentées de vingt Bataillons & de 35. Escadrons, qu'ainsi elles passent cent mille hommes.

XX. L'on fait toujours partir des chariots de munitions pour l'Armée de Silesie, que le Prince Guillaume, & cent hommes d'Artillerie étoient allés joindre avec le Régiment de Camas. Le Général Wallis qui commandoit dans le Grand-Glogau pour la Reine de Hongrie, arriva le 24. Mars à Berlin : Il a cette Ville pour prison, & il y est traité avec distinction. Les Officiers faits prisonniers de guerre avec lui

ont été conduits à *Stettin*, qu'ils ont également pour prison. Les Soldats de la même Garnison font repartis à *Stettin* & à *Spandau*.

Dépuis le même jour le Marquis de Valori, Envoyé de France, est de retour de la *Silésie*, où il étoit allé joindre le Roi. Mr. de Rudenschield, Ministre de Suede, est au contraire parti le 11. Avril pour y aller trouver Sa Maj. à l'occasion de quelques dépêches qu'il avoit reçues de *Stockholm*. Des Lettres qu'on reçoit de l'Armée de *Silésie*, disent que le Roi est arrivé avec ses Troupes devant *Neufs*.

XXI. On vient d'apprendre, avec peine ; de *Petersbourg* le changement qui y est arrivé par la démission du Général Munnich, qui a toujours beaucoup favorisé les dessein de la Cour. On pouvoit espérer de lui qu'il ne se feroit point prêté, ou que d'une maniere fort lente, à fournir à la Reine de Hongrie & de de Bohême les secours pour lesquels elle réquiert la *Russie*.

XXII. En finissant cet article on a eu de *Hannover* la nouvelle que la nuit du 5. au 6. Avril le feu prit dans la Chancellerie Electorale, & la consuma avec toute l'aile & les appartemens contigus du Roi : qu'on n'a pû sauver que quelques papiers d'importance, le reste ayant été brulé ; & qu'on a prévenu que les flammes se communiquassent au Château, en dirigeant promptement toutes les pompes de ce côté-là. Une nouvelle beaucoup plus fâcheuse arriva le 15. aux deux Reines, c'est celle de la desavantageuse journée, dans laquelle l'Armée du Roi a été battuë par celle de la Reine de Hongrie & de Bohême, & des circonstances qui accompagnent cette nouvelle
aussi

des Princes, &c. Mai 1741. 357
aussi affligeante qu'elle étoit peu attenduë.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
N O R D, depuis le mois dernier.*

I. **R**ussie. Il n'y a point d'Etat en Europe où
les révolutions & les grands change-
mens ayent été en même-tems & plus remarqua-
bles & plus frequens, dans un petit nombre
d'années, qu'en celui-ci. On l'a vû ; & lorf-
qu'on pensoit y voir du moins un Ministère
affermi pendant la minorité du jeune Czar, il
arrive que celui qui ne fait que d'en être créé
le Chef, comme le Sujet le plus digne d'occu-
per ce haut rang, au jugement même des étran-
gers, il s'en trouve tout-à-coup remercié, c'est
le grand Comte de Munnich, ce Général si for-
midable aux Turcs & aux Tartares, à qui la
Russie est redevable par tant de titres, & dont
l'Histoire ne présentera peut-être point son sem-
blable en fait de héroïsme. La Cour ne donne
pas encore une juste idée de ce changement :
Le public fut informé d'abord que le Comte
avoit présenté sa démission à la Duchesse Ré-
gente qui l'avoit acceptée, en lui accordant une
pension de quinze mille roubles par an : Mais
aucunes raisons n'ayant accompagné cet avis,
on les chercha, & l'on croit avoir découvert
que ce Seigneur a été démis, ou du moins re-
mercié de tous ses Emplois, pour avoir agi
contre ce que la Couronne doit à la Maison
d'Autriche, par ses engagements. Quoiqu'il en
soit, le Comte de Munich a fait gouter comme
très nécessaire le maintien de la bonne intelli-
gence

*Le Général
Munnich
hors d'Em-
plois.*

gence avec la Cour de Prusse, & a continué fortement au renouvellement du Traité d'Alliance défensive qu'on assure avoir été fait. Aussi le Roi de Prusse en reconnoissance lui a envoyé son portrait garni de diamans de la valeur de 200 mille écus, que le Baron de Mardefelt, Ministre de ce Prince, lui remit peu de jours avant sa démission.

Dépuis cette démission du Général Munnich, peut-être aussi desavantageuse au Roi de Prusse, qu'elle pourra être favorable à la Reine de Hongrie & de Bohême, on a envoyé aux Ministres chez les Puissances Etrangères de nouvelles instructions; & le Chambellan de Czernicheff, nommé Envoyé Extraordinaire auprès du Roi de Danemarck, & qui est parti pour se rendre à la Cour de ce Prince, est chargé d'y exécuter une commission, tant par rapport à l'état présent des affaires dans le Nord, qu'en Allemagne.

II. La Cour vient d'envoyer ordre à douze Régimens d'aller joindre au plûtôt les Troupes qui sont depuis quelque-tems en *Livonie*, où l'on doit assembler un corps de trente mille hommes sous les ordres du Felt-Maréchal Laszy; le Prince de Hesse-Hambourg en commandera un autre de vingt mille dans la *Carolie*, & l'on pourroit abondamment de tout le nécessaire, & sur tout de beaucoup de provisions, la Ville de *Wybourg*. On a cru devoir prendre cette précaution sur un avis apporté à *Petersbourg* par un Exprés dépêché par Mr. de Bestuchef, Ministre du Czar en Suede, que cette Couronne avoit pris la résolution de faire assembler incessamment les Troupes qu'elle a en Finlande, & même de les augmenter, & qu'on préparoit un train considérable d'Artillerie pour être transporté.

porté dans cette Province. On prendra aussi , suivant toute apparence , une forte résolution contre le Roi de Prusse , si les bons offices employés jusqu'ici ne produisent pas incessamment l'effet qu'on avoit lieu d'en attendre ; & cela non-obstant le renouvellement de l'Alliance défensive qu'on publie fait avec S. M. Prussienne , comme on l'a dit le mois passé.

III. La Princesse Régente fera , vraisemblablement , qu'un Prince de la Maison de Brunswick parvienne au Duché de *Courlande* , c'est la pensée dans laquelle on se met naturellement ; cependant l'on ne voit pas que cette affaire avance. On laisse agir les Polonois , qui délibèrent beaucoup là-dessus ; car c'est le grand objet de leur attention , & l'on ne laisse pas d'avoir un bon nombre de Troupes dès-à-présent en *Courlande* , pour y soutenir celui des prétendans que la Russie voudra favoriser. En attendant , les Courlandois qui possèdent des Terres en *Livonie* , sont obligés de s'en défaire ; & il ne leur sera plus permis d'y en acquérir dans la suite. Les Biens considérables que le Comte de Biron , ci-devant Duc de Courlande , & toute sa Famille avoient acquis dans cette Province , paroissent avoir donné lieu à cette résolution.

IV. On n'a point encore publié la Sentence de ce Comte. On dit même qu'elle ne le sera qu'après son départ pour la *Siberie* , où il sera conduit dès qu'on aura avis que la maison destinée à le loger , sera achevée de bâtir. Ce Prisonnier commence à se tranquilliser ; il a même crû que le changement arrivé par rapport au Comte de Munnich , en apporteroit à sa situation , & qu'il obtiendrait quelque adoucisse-

ment à son exil ; mais il s'est flaté en vain. Tout ce qu'il aura , ce seront les meubles & autres choses dont il croira avoir besoin , & que la Duchesse Régente lui a fait dire par le Sénateur Cruschoff , qu'il pourroit emporter. Le Manifeste dont on a fait mention , ne sera publié non plus qu'avec la prononciation de sa Sentence : Par là on saura ce qui aura été réglé à l'égard de sa femme & de ses enfans , pour qui plusieurs personnes intercèdent , afin qu'ils ne soient point compris dans la punition d'exil.

Dépuis la disgrâce du ci-devant Duc de Courlande , Son Al. Ser. le Duc Antoine-Ulrich de Brunswich-Wolffembuttel s'est appliquée à acquérir une parfaite connoissance des affaires de l'Etat , ayant eu pour cet effet de fréquentes conférences avec le Comte d'Osterman , dont il profite des grandes lumières. Ce Prince , à la réquisition de la Duchesse Régente son Epouse , vient de prendre séance & de donner sa voix dans le Conseil du Cabinet.

V. Bien des personnes sont actuellement recherchées sur leur conduite , étant accusées d'avoir commis des malversations sous le précédent Regne , & particulièrement dans l'emploi des sommes destinées aux dépenses de la guerre contre les Turcs. On en a même arrêté quelques-unes , du nombre desquelles est le Sr. Fennin , ci-devant premier Secrétaire du Bureau de la guerre , & qui a été aussi l'un des Secrétaires du Comte de Munnich : Il a déjà subi quelques interrogatoires. Pendant qu'on recherche les coupables , la Régente , qu'on apprend être de nouveau enceinte , récompense ceux qui se rendent utiles à l'Etat par leurs services. Elle a créé Général Major le Knees Koslofski , Vite-
Gouver-

Gouverneur de Smolensko. Mr. de Printzenstern, Vice-Président du Conseil des Finances, a été nommé Président. S. A. a déclaré Conseillers actuels du Conseil d'Etat le Knees Galliczin, Directeur de la Monoye; le Knees Odoefski, Président du College établi pour les affaires de l'intérieur de l'Etat, & le Conseiller d'Etat Neronoff. Elle a nommé en même-tems Conseillers d'Etat ordinaires, Mrs. Potemkin, Lichareff, le Comte Ragouinsky, Mr. Schwartzkopff, premier Secretaire du Sénat, le Conseiller Schuskoff, le Quartier-Maitre Général Bodaan, le Conseiller Emme, les deux Barons Strogonoff, le Capitaine des Gardes Soltikoff, les Conseillers Malloff & Samarin, & le Colonel Puschezschinoff.

L'Ambassadeur Turc est toujours à Moscow, où il paroît à present qu'il pourra bien rester, pour n'arriver à *Petersbourg* qu'au tems que Mr. de Romanoff, qui se rend à *Constantinople*, enq ualité d'Ambassadeur de Russie, y sera arrivé. L'Ambassadeur de Thamas-Kouly-Kan n'étoit pas encore arrivé à *Moscow* au dernier avis qui nous est venu de *Petersbourg*; il s'arrête en *Ukraine*, avec aparence de n'en point partir, que le Ministre qui l'accompagnoit, & qui est mort en route, ne soit remplacé par un autre.

VI. *Suede*. Il est autant que certain qu'on fera un nouveau transport de Troupes en *Finlande*. Les ordres ont été aussi donnés de construire ving-cinq Galeres propres à être employées sur les côtes; & si ce nombre n'est pas trouvé suffisant, on en construira jusqu'à 50. ou 60. Quoique la Flotte soit déjà en un si bon état qu'on l'a dit, elle va être encore augmentée de douze Vaisseaux de guerre. Cepen-

dant, de ces armemens on ne peut tableter sur rien; car ce qui se traite dans le Comité secret de la Diette, est vraiment un secret impénétrable, étant jusqu'ici presque impossible de décider si le parti des Cours de *Vienne* & de *Londres* aura du dessus sur celui de la Cour de *France* qui se donne de très-grands mouvemens, & dont le Ministre qui est le Comte de Saint Severin, a souvent des conférences avec le Comte Gyllenbourg, Président de la Chancellerie. On remarque cependant que le crédit de ce Seigneur est toujours fort grand, & sans qu'il ait encore souffert quelque atteinte des efforts de ceux qui ont voulu l'affoiblir. Mais on pourroit être curieux d'apprendre ce qui sera répondu par le Comité secret à un mémoire présenté depuis peu au Ministère, par Mr. Burnaby, chargé des affaires d'Angleterre, pour demander qu'on fournisse à cette Couronne un corps de Troupes, moyennant un Subside annuel, d'autant plus que la Suede, par le dernier Traité qu'elle a conclu avec la France, s'est engagée de ne contracter pendant dix ans aucune Alliance, dont l'objet pourroit être préjudiciable aux intérêts de la France.

*Arrêt du
Baron Gyl-
lenstierna.*

VII. Outre les affaires générales du Royaume qui occupent le Comité secret, celles de l'Empire d'Allemagne fait aussi le sujet de ses attentions, & nous en avons dit que le Roi avoit déjà nommé un Ambassadeur à la Diette d'Élection d'un Empereur à *Francfort*. Mais ce Comité s'occupe aussi à une affaire particuliere: Elle est du Baron de Gyllenstierna, Secrétaire de ce Comité, qui l'a été du Comité de la précédente Diette, & qui est Secrétaire du Comte de Gyllenbourg. I
ful

fut arrêté la nuit du 6. au 7. Mars en revenant de chez Mr. de Bestuchef, Ministre de Russie, tous ses papiers ont été saisis en même-tems. Depuis ce tems-là ayant été examiné plusieurs fois par des Commissaires nommés à cet effet, ils ont fait rapport que ce Baron entretenoit depuis plusieurs années des liaisons secretes avec Mr. de Bestuchef, Ministre de Russie; qu'il s'étoit laissé gagner pour informer ce Ministre des affaires les plus importantes qui se regloient dans le Sénat & dans le Comité secret de la Diette, de même que des négociations avec les Puissances étrangères; que toutes les fois qu'il avoit quelque chose à communiquer à Mr. de Bestuchef, il se rendoit pendant la nuit chez ce Ministre, dans la maison duquel il entroit par une fausse porte dont il avoit la clef, afin de n'être pas apperçu des Domestiques; que d'autres personnes dont il avoit déclaré les noms, s'y rendoient de la même maniere; qu'elles s'y arrêtoient plus ou moins de tems, selon les mesures qu'il falloit concerter en faveur de la Russie; & que toute cette intelligence avoit été entretenuë par de grosses sommes d'argent. Douze ou treize personnes soupçonnées des mêmes correspondances illicites ont été arrêtées & emprisonnées comme le Baron de Gyllenstierna; & plusieurs autres ont pris le parti de se retirer de *Stockholm*, au premier avis qu'elles ont eu qu'on s'étoit saisi de lui.

Par ce que l'on apprend des dépositions du Baron de Gyllenstierna, on voit que Mr. de Bestuchef a eu connoissance de la plûpart des Lettres de Mr. de Nolcken, Ministre de Suede à *Petersbourg*, de celles du Comte de Tessin qui est à *Paris*, & des relations les plus secretes de

Mrs. de Hopken & Carlsson, Ministres à Constantinople.

Les differens Ordres qui composent la Diette ont déjà donné leurs avis sur cette matiere, & ont jugé que le Baron de Gyllenstierna ayant trahi sa Patrie, il devoit encourir la punition dûë aux Traîtres. L'Ordre des Paysans a ajouté à cet avis, que Mr. de Bestuchef pouvoit être taxé d'avoir passé en cette occasion les bornes de son caractère, & qu'ainsi il leur sembloit qu'on étoit en droit de demander qu'on le rappellât.

VIII. Depuis la découverte de l'intrigue du Ministre Ruslien, & l'arrêt du Baron de Gyllenstierna qui a mis la Cour & la Ville en agitation, ce Ministre a dépêché plusieurs Exprès à Petersbourg, & leur a fait prendre différentes routes, comme s'il appréhendoit qu'ils fussent arrêtés. La Cour de son côté a fait signifier à tous les Etrangers qui n'ont point des raisons importantes pour faire leur séjour à Stockholm, de s'en retirer sans délai. Mr. de Kôppen, a été obligé de le faire, à l'occasion de l'arrêt du Baron de Gyllenstierna; Il étoit Secrétaire de Légation du Duc Charles-Leopold de Mecklembourg. Voici la notification qui a été faite à ce sujet par Mr. de Bergenstierna, Gentilhomme de la Chambre du Roi, aux Ministres étrangers.

LE Roi m'a ordonné de vous notifier, Monsieur, que Sa Majesté, sur certaines découvertes, a cru, pour l'utilité de l'Etat, devoir éloigner le Sr. Kôppen de sa Cour & de son Royaume. Sa Majesté a donné ordre qu'on procédât à son égard avec tous les ménagemens dont le cas est susceptible, afin que rien ne se fit au préjudice du Droit des Gens dont il a jouï jusqu'à present, quoi qu'il ait assez fait
voir

voir, par sa conduite, qu'il n'a pas connu les obligations d'un Ministre, & les égards qu'il devoit avoir au repos public, pour reclamer les droits de son caractère.

IX. *Dannemarck*. Les dispositions de cette Cour, dont nous avons parlé dans nôtre dernier Journal, tendent à assembler un Corps assez considérable de Troupes dans le *Holstein*, où l'on croit que le Roi se rendra, afin d'en faire la revüe avant qu'elles ne passent l'*Elbe*. La formation de ce Corps a été jugée nécessaire dans les circonstances présentes.

On a équipé à *Coppenhague* six Vaisseaux & deux Fregates qu'on destine pour l'*Islande*, & les autres établissemens des Danois dans le voisinage du Pôle Arctique, & l'on croit qu'ils seront accompagnés par quelques Vaisseaux de guerre, afin d'empêcher les Hollandois de se porter à troubler leur commerce. Car le Roi veut soutenir les droits de sa Couronne sur la navigation, la pêche & le commerce en *Groenlande*, *Islande*, *Ferroe*, *Finmarck*, *Nordlande*, & aux Isles qui en dépendent. Sa Majesté a fait dresser à ce sujet un mémoire qui tend à prouver ces droits; & ce mémoire, contre lequel le Résident d'Hollande s'est récrié, est accompagné de Privileges & d'Ordonnances des Rois prédécesseurs de Sa Majesté, & d'autres pièces justificatives.

X. Il n'y a rien de la *Pologne* à rapporter, si ce n'est que le Sénat regarde toujours de bien près l'affaire présente de *Courlande*: Que quelques Détachemens des Troupes de la Couronne se rendent dans les Palatinats de *Cracovie* & de *Posnanie*: Que le 2. de Mars le Tribunal de *Novogrodeck* en Lithuanie termina définitivement la grande contestation qui regnoit entre le Prince

Jerôme

Jerôme de Radzivil, Grand Echanfon de Lithuanie & la Maifon des Comtes de Sapieha, touchant l'ancienne fucceffion de la Maifon Ducale de Radzivil. Le payement des fommes qui étoient en difpute, a été fixé par la Convention. Ce differend étoit d'autant plus confidérable, que les fuites qui en réfultoient, donnoient atteinte à la tranquillité du Pays.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'eft paffé de plus confidérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Dans un Confiftoire fecret que le Pape tint le 6. Mars, il communiqua aux Cardinaux l'accommodement conclu avec le Roi de Sardaigne : Il expofa enfuite l'ancienneté des droits du St. Siège fur les Duchés de Parme & de Plaisance, les atteintes qu'ils avoient foufferts, & la qualité de Fiefs de l'Eglife que ces deux Duchés confervoient : Il rappella les Proteftations faites fur ce fujet à chaque changement de Maître : Il fit faire attention qu'on fe retrouvoit dans les mêmes circonftances par la mort de l'Empereur, & qu'ainfi il faloit embraffer tous les moyens propres à foutenir des droits fi incontestables : Enfin, tout cela fut précédé du Difcours au facré College, dont voici la traduction.

Difcours du Pape au fujet des Duchés de Parme & de Plaisance.

VENERABLES FRERES. Nous avons appris depuis peu avec beaucoup de douleur, que le 13. du mois de Fevrier dernier les Miniftres de nôtre très-chere fille en Jefus-Christ, Marie-Thérefe, Illuftre Reine de Hongrie & de Bohême, après avoir
dreffé

dressé & fait imprimer une formule d'hommage & la maniere de le faire, avoient assemblé, avec beaucoup de pompe, dans la Sale même du Palais Ducal de Plaisance, les Députés du Duché de Parme & de Plaisance, & les autres Vassaux & Feudataires du St. Siege à raison de ce Duché, & leur avoient fait prêter, en presence de la Noblesse & des Magistrats, serment de fidélité à ladite Reine Marie-Thérèse, comme Duchesse de Parme & de Plaisance. C'est là la premiere atteinte ouverte qui a été portée aux droits incontestables du St. Siege, depuis que, sans aucun merite de nôtre part, Nous avons été chargés du fardeau de la servitude Apostolique; & cette atteinte est telle, que Nous n'avons pu Nous dispenser d'en informer de ce lieu vos Fraternités. Obligés à rendre compte du Patrimoine de l'Eglise & de ses sacrées possessions à Jesus-Christ, Chef des Pasteurs, & ne Nous souvenans pas moins de tout ce qui a été fait par nos Prédecesseurs de glorieuse mémoire, Clement XI. Innocent XIII. & Benoît XIII., depuis la prétendue Investiture Imperiale, aussi-bien que de tout ce qu'a fait le Pape Clement XII. de bienheureuse mémoire, tant après la mort de Noble Antoine Farneze, qu'après que les Troupes Imperiales furent entrées dans ce Duché, Nous Nous ferons toujours un devoir de marcher sur les traces & de suivre les principes de ces grands Pontifes, & en conséquence Nous assurons aussi vos Fraternités, que Nous desaprouvons hautement & solennellement tout ce qui a été fait illégalement & nullement dans cette affaire; déclarant en même-tems, en vertu de nôtre autorité Apostolique, nul, de nulle valeur, & comme non avenu, le Serment, qui a été prêté & reçu injustement & contre toutes les Loix, à cette occasion.

Vénéra-

Vénérables Freres, partagez avec Nous le poids & l'amertume de cette grande affaire ; joignez vos prieres aux nôtres, & élevez avec Nous vos mains vers le Ciel, pour prier le Tout-Puissant de regarder son hérité & de la défendre du haut de son Trône ; pendant que, comme nous l'avons déclaré de ce même lieu le 11. Novembre dernier, tâchant de remplir tous les devoirs de la prévoyance Apostolique, Nous donnerons aux Nonces ordinaires du St. Siège les instructions & ordres convenables, & prendrons en même-tems toutes les mesures nécessaires, dans l'esperance que le Pere des misericordes accordera une heureuse réüssite à nos conseils & à nos soins.

Le St. Pere a protesté en particulier de ce que les Duchés de Parme & de Plaisance ont été aliénés sans le consentement préalable du St. Siege, comme ayant le Domaine suprême sur ces deux Etats. S. S. a déclaré depuis peu qu'elle remplira incessamment les huit Chapeaux vacans dans le sacré College.

II. On se flatte à Rome que le repos de l'Italie ne sera point troublé, parce qu'on voit la France ne point se prêter jusqu'ici aux vûes de l'Espagne en ce qu'elle a formé des prétentions sur les possessions de la Reine de Hongrie & de Bohême, qui est la succession du feu Empereur ; & que le Cardinal de Fleuri a donné à Sa Sainteté de fortes assurances que le Roi Très-Chrétien n'accordera pas aux Troupes Espagnoles le passage par ses Etats. Ceci est jugé suffisant pour faire échoüer les desseins de la Cour de Madrid ; & c'est aux instances du Pape, continuellement attentif à la conservation de la tranquillité publique, qui les a faites à ce sujet

fujet auprès de S. M. Très-Chrétienne, qu'on croit être préservé en *Italie* de ce dont on étoit menacé. Peut-être le Roi de Sardaigne, a-t-il fait aussi beaucoup pour ne pas voir les armes portées dans cette Région; c'est du moins ce que l'on en pense, à cause que les Cours de *Vienne* & de *Turin* paroissent en très-bonne relation, par le bon voisinage entre les Etats de S. M. & le Duché de *Milan* qui n'a jamais été mieux entretenu qu'il l'est à présent.

Dela on pourroit conjecturer que l'affaire du règlement des limites entre le *Milanez* & les Provinces que le Roi de Sardaigne y a acquises par la dernière Paix, sera incessamment terminée à la satisfaction des deux Parties.

III. Les Fiefs de *Carpegna* & de *Scarvolino*, dont la Régence de Florence prit possession il y a deux ans, vont être remis au St. Siège; du moins le Grand Duc va permettre au Marquis de Cavalieri d'en reprendre possession jusqu'à l'entiere décision du différend qu'il y a à cette occasion entre les deux Cours, S. A. R. en ayant fait assûter le Pape, qui en a été très-satisfait.

Sa Sainteté fit le 12. Mars, Dimanche du *Latere* la cérémonie de benir la Rose d'or, qu'on croit destinée pour la Reine de Hongrie & de Boheme.

IV. *Turin*. Depuis la conclusion de l'accommodement entre le St. Siège & cette Cour, le Roi a nommé l'Abbé de Rosignan, son Grand Aumônier, à l'Evêché de *Morienne*; l'Abbé de Chaumont, à l'Evêché d'*Annici*; l'Abbé de Sales, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'*Annici*, à l'Evêché d'Aost; l'Abbé Saint Martin de Château-

teau-neuf, à l'Evêché de *Mondovi*; l'Abbé Porporat de Saint Pierre de Vignon, à l'Evêché de *Saluce*; l'Abbé Penfa, Vicairé Général de l'Evêché de *Mondovi*, à l'Evêché de *Fossano*; l'Abbé Feliziani, Grand Pénitentier de l'Eglise Cathédrale de *Fossano*, à l'Evêché d'*Asti*; l'Abbé de la Villa, un des Aumôniers du Roi, à l'Evêché d'*Ivrée*; & l'Abbé Cantono, Vicairé Général de l'Archevêché de Turin & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de la même Ville, à l'Evêché de *Nice*.

Le Roi a fait marcher un Corps de ses Troupes du côté de *Novi*, sans qu'on sçache au vrai à quoi il est destiné: Mais on publie hautement à Turin que S. M. est de concert avec la Reine de Hongrie & de Bohême, & la chose paroît être telle; ce qui joint à ce que nous avons dit de la France, l'Italie semble être garantie de la guerre dont l'Espagne la vouloit menacer pour la succession Autrichienne.

V. *Florence*. Le Conseil de Régence a reçu ordre du Grand Duc de rappeler en *Toscane* tous les Sujets de ce Duché qui sont dans le Royaume de *Naples* & dans l'Etat Ecclésiastique; & le Général Wachtendonck qui commande les Troupes d'Autriche qui sont en ce Duché, est allé visiter *Valdimegra*, le Fort de la *Ulla* & les principaux Postes situés le long des côtes du Golfe de la *Specie*, pour mettre ces endroits-là à couvert de toute surprise: Car quoiqu'il ne paroisse point qu'on eut à craindre une guerre de la part de l'Espagne, cependant les Troupes d'Espagne de la Garnison d'*Orbitello*, faifans de tems en tems des courses en *Toscane*, on pourroit regarder ces courses comme le prélude de quelques hostilités. A tout événement, on se

tient

tient sur ses gardes, & le bon nombre de Troupes Autrichiennes qui arrivent en Lombardie, & dont une partie se rend en *Toscane*, pourra faire perdre l'envie aux Espagnols de plus remuer. On est toujours attendant à *Livourne* l'Escadre qu'on a dit le mois passé qui pourroit y arriver, supposé qu'elle y arrivât : Et toutes les mesures sont prises pour assembler un Corps de 18. mille hommes de Troupes dans le *Siennois*, pour lequel on tient de l'Artillerie prête à partir.

VI. *Genes*. On a pris ici toutes les mesures pour y établir une Compagnie d'Assurance à l'imitation de celles de *Londres* & d'*Amsterdam*. Elle sera composée des personnes les plus aisées de cette Ville; le fond en est déjà fixé à 300. mille piastres, & le Conseil de Saint Georges, est convenu, moyennant une somme, de lui céder les droits qu'il levoit sur les Vaisseaux que les Propriétaires font assurer.

Il y a beaucoup d'apparence que l'Isle de Corse sera cédée à une Puissance, puisqu'on assure que le Traité à ce sujet est prêt à être signé. Cependant l'on croit que la nouvelle forme de Gouvernement à y établir sera encore publiée avant ce tems-là. Tout y est au surplus fort tranquille, mais les François loin de faire mine d'en sortir, s'y renforcent; ce qui fait faire bien des réflexions.

VII. *Naples*. Nous avons dit le mois dernier que l'on avoit autant que discontinué de travailler aux préparatifs de guerre. Mais aujourd'hui on redouble tous les ouvriers qui travaillent dans l'Arsenal; & l'on recommence à parler d'une expédition militaire avec plus d'ardeur qu'auparavant. On a envoyé ordre dans toutes les

Provinces de rassembler les Milices du Royaume : Les huit Regimens tant Infanterie que Cavalerie destinés à être employés pour le service du Roi d'Espagne, sont toujours prêts à marcher, & l'on travaille en diligence à préparer les Bâtimens qui doivent transporter sur les côtes de Toscane l'Artillerie, les munitions, & les attirails de guerre destinés pour l'Etat des Garnisons.

Les Vaisseaux de guerre le *Royal-Philippe* & le *Parthenope*, ont mis à la voile au commencement de Mars pour transporter à *Constantinople* l'Ambassadeur que le Roi y envoie avec des presens pour le Grand Seigneur. Plusieurs Marchands se sont embarqués sur ces deux Vaisseaux : Ils emportent avec eux différentes sortes de marchandises pour les trafiquer en Turquie.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE & en ESPAGNE depuis le mois dernier.

I. **F**rance. Dans les circonstances extraordinaires du tems present, le Ministère se donne autant d'occupation qu'aucun de ceux des autres Cours de l'Europe que les affaires générales semblent toucher de plus près. Tout est mis en délibération, & ce qui regarde l'Empire, où il paroîtroit qu'on a ses vûes par rapport à l'élection d'un Chef, & ce qui concerne l'Angleterre & l'Espagne, & ce qui se passe dans le Nord. Mais ce qui est plus apparent, du moins jusqu'ici, c'est que les dispositions de la Cour, quant à la prochaine Election d'un Empereur, ne sont autres que celles qu'on a annoncées ; sçavoir, que le Roi n'y prendra parti pour au-

cun des Princes concurrens. Le Maréchal de Belleisle qui est allé dans presque toutes les Cours Electorales, puisqu'il s'est aussi rendu à celle de *Dresde*, doit avoir reçu ordre d'y déclarer que le principal objet de son Ambassade est de travailler à concilier les esprits dans l'Empire, afin que les sentimens soient plus réunis sur le choix d'un digne Chef. Par là on seroit convaincu que ce Seigneur n'a point d'ordre de s'opposer à l'Electiion de qui que ce soit, comme le bruit s'en est répandu : Il ne paroîtroit pas non plus, pour le present, qu'il y auroit une rupture à l'occasion de la guerre entre les Espagnols & les Anglois, le Ministère cherchant encore de rétablir une parfaite concorde entre les Puissances. L'affaire de Silésie l'engage vraisemblablement dans les mêmes soins.

II. Mais quels que puissent être les événemens qui se presenteront, on est assuré néanmoins, par les mesures que l'on prend, qu'elles donneront un grand branle aux affaires générales. On remarquera en attendant, qu'outre le nombre & le bon état des Troupes du Roi, il est décidé d'en augmenter de dix hommes chaque Compagnie ; & ces dix hommes seront fournis par les milices qu'on fait assembler dans les Provinces : ensuite l'on pourra augmenter les miliciens de trente mille, pour remplacer ce qui sera pris de leur Corps ; car on en parle beaucoup. La Cavalerie va être aussi remontée, les Chevaux étans déjà arrivés à cet effet. De plus, les Troupes sont en mouvement, & quoique les Garnisons de la Flandre Françoisse soient fort nombreuses, on ne laisse pas d'y envoyer encore actuellement quinze Régimens des Provinces de l'intérieur du Royaume. Le bruit s'étoit

s'étoit répandu qu'on en feroit marcher aussi vers les frontières de l'Allemagne, mais ce bruit cesse depuis quelque tems.

III. Quant à la marine, c'est toujours le principal objet de la Cour; aussi est-elle dans un état parfait, la résolution de soutenir l'Espagne contre la Puissance Britannique, & d'empêcher que cette Puissance ne fasse des conquêtes en Amérique, demeurant subsistante. L'Escadre du Roi dans les Indes y restera à cet effet & sera même renforcée: Elle doit l'être dès-à-présent de six Vaisseaux de guerre, qui sont partis de *Brest* & de *Toulon* au mois de Mars, avec trois Corvettes, ou Vaisseaux d'avis, lesquels ont pris la route de *Cadix*. D'ailleurs, la construction de quelques nouveaux Navires ne discontinuë point dans les differens Ports; depuis peu on en a encore lancé un à l'eau à celui de *Toulon* de 80. pièces de Canon, & l'on en fera bientôt autant d'un autre de la même force. On doit s'attendre au surplus à recevoir des nouvelles d'autant plus grandes de l'Amérique, qu'il n'y a point de doute que le Marquis d'Antin qui y commande la Flotte du Roi, se portera en opposition à celle d'Angleterre, si celle-ci tend à s'emparer de quelques établissemens des Espagnols.

IV. Il est certain presentement que les Troupes Espagnoles ne traverseront point les Provinces du Royaume pour se rendre en *Italie*, la chose ayant été décidée. Il est donc à en présumer que l'Expédition méditée de la Cour d'Espagne sur l'*Italie*, n'aura pas lieu; par les difficultés qu'elle trouveroit d'ailleurs d'y faire passer des Troupes par mer. Le Comte de la Marck, qui est de retour de son Ambassade
auprès

auprès du Roi Catholique , s'est , dit-on , entretenu sur ce sujet avec le Roi , lorsqu'il eut l'honneur au commencement d'Avril de lui faire rapport du succès de ses différentes commissions.

V. On a défendu en *Angleterre* , comme nous l'avons dit dans un de nos Journaux , la sortie des viandes salées de ce Royaume , comme de celui d'*Ecosse* & d'*Irlande*. Depuis ce tems-là la Compagnie du Cap des Negres établie à *Marseille* a entrepris , avec la permission du Roi , d'acheter & faire saler des bœufs en *Barbarie* , qu'elle fait ensuite transporter en *France* , où elle les vend à tonneaux. Comme ce nouveau commerce paroît devoir répondre aux esperances de ceux qui l'ont entrepris , il est clair que les Escadres du Roi ne manqueront jamais de viande , & les Anglois pourront bien souffrir le plus du parti qu'ils ont pris de faire leur défense là-dessus.

VI. Le Roi a accordé au Duc de la Tremouille le Gouvernement de l'*Isle de France* , vacant par la démission volontaire du Comte d'Evreux. La Direction générale de l'Infanterie qu'avoit le Maréchal de Nangis , a été changée en Inspection générale , & donnée au Marquis de Brezé , Maréchal de Camp , fils du Marquis de Dreux , Lieutenant-Général. Le Roi a créé aussi Lieutenant Général de ses Armées le Marquis de Lamberri , Capitaine des Gardes du Roi de Pologne , Duc de Lorraine & de Bar ; & a conféré au Comte de St. Severin d'Arragon , son Ambassadeur à la Cour de Suede , le Régiment Italien vacant par la mort récente du Prince de Carignan. Ce Régiment vaut 20000. livres d'appointemens. Celui de Monaco , Cavalerie , qui vaquoit par la démission du Prince de ce nom ,

est donné au Comte de Ligni, fils du Duc de Valentinois.

Le Prince de Monaco, à la sollicitation du Prince son Pere, a été obligé de se rendre à la Citadelle d'Arras, & de n'en point sortir, & une Dame qu'il frequentoit, a été renfermée dans une Communauté Religieuse. Ce Prince devoit épouser Mademoiselle de Bouillon, mais ce mariage n'aura pas lieu.

VII. *Dijon.* Cette Ville vient d'acquiescer un nouveau lustre, par l'établissement d'une Académie, pour laquelle le Roi a accordé des Lettres Patentes, dont voici la teneur.

L OUIS, par la grace de Dieu, &c. Nos Amex
& Féaux le Sr. Lantin, Doyen de nôtre Cour
de Parlement de Bourgogne, les Srs. Vitte & Tho-
mas, Conseillers en la même Cour, le Sr. Quarré,
notre Procureur-Général en icelle, & le Sr. Bur-
ceur, Conseiller honoraire en nôtre dite Cour, &
Vicomte Mayor de nôtre Ville de Dijon, Nous ont
fait représenter, que le Sr. Hector-Bernard Pouffier,
décédé Doyen de nôtre Parlement de Bourgogne,
avoit destiné une partie de ses Biens à fonder une
Académie en notre Ville de Dijon, par son Testa-
ment-Olographe du 1. Octobre 1725.; qu'il en
avoit déterminé l'objet aux matieres de Physique,
à celles de Morale qui concernent les devoirs de
l'homme, par raport à soi, & par raport à la So-
cieté Civile, & aux parties de la Médecine qui dé-
pendent de la Physique: Qu'il avoit fixé le nombre
des Académiciens à vingt-quatre tant Honoraires que
Pensionnaires & Associés, avec un Secretaire, sous
la conduite de cinq Directeurs nés & perpétuels, &
que suivant la disposition de ce Testament, les Ex-
posans étoient actuellement appelés aux fonctions

de Directeurs. Instruits de nos Loix qui défendent de faire des Assemblées publiques & réglées, & sur-tout de former un Corps, si ce n'est avec notre permission expresse & sous notre autorité, ils Nous ont très-humblement fait supplier de leur accorder nos Lettres nécessaires pour établir cette Académie; & de lui donner, selon l'esprit & l'intention de son Fondateur, l'ordre & la forme les plus propres à procurer l'utilité publique, par le Règlement qu'il Nous plairoit d'ordonner. La grande réputation des Académies, le lustre qu'elles donnent aux Villes de notre Royaume, dans lesquelles Nous en avons permis l'établissement, & l'utilité qu'elles produisent, Nous ont engagé à communiquer le même avantage à la Capitale de la première de nos Provinces. Il Nous a paru, que c'étoit une voye éprouvée de multiplier les talens, & d'en faire naître qui demeureroient ensevelis, sans cette occasion de les développer, & que le concours des recherches particulières augmenteroit le progrès général des Sciences, auxquelles un Etat doit une partie de sa splendeur. Nous avons encore considéré, que les matières affectées aux Conférences Académiques, qui se tiendront à Dijon, intéressans tous les hommes sans exception, la connoissance n'en peut être poussée trop loin. A ces Causes, voulant favoriser un établissement que l'amour de la Patrie & l'avantage du Public ont inspiré à un de nos anciens Officiers dans la dispensation de la Justice, & exciter la noble émulation de ceux de nos Sujets qui seroient en état de se procurer par de semblables dispositions, une sorte de postérité, aussi durable qu'utile & glorieuse, Nous avons de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, permis, approuvé & autorisé par ces Présentes, signées de notre main; permettons,

approuvons & autorisons l'établissement d'une Académie en nôtre Ville de Dijon.

Les Statuts & Réglemens établis par le Roi pour cette Académie, sont contenus en quarante-huit Articles.

E S P A G N E.

I. **T**outes les mesures concertées pour l'expédition projetée d'*Italie*, sont dérangées depuis qu'on voit la France persister dans la fermeté de ne point accorder aux Troupes du Roi le passage par ses Provinces, qui lui a été demandé avec beaucoup d'instances, & que le Roi de Sardaigne s'oppose également aux desseins de la Cour. Il est donc autant que certain que cette expédition demeurera au moins suspendue, quoiqu'elle eut fait d'abord un bruit pareil à celui que firent dans leur tems les expéditions de *Minorque* & de *Galice*, lesquelles n'ont pas eu lieu, parce que l'exécution en étoit des plus difficile. Le Duc de Montemar demeure ainsi fort tranquille à *Madrid*, quoiqu'une partie de ses Equipages ayent pris les devans sur lui vers la *Catalogne*, où le Corps d'Armée qu'il devoit commander, sembloit l'attendre. On est également assez tranquille sur la guerre contre les Anglois, & à quelques captures près que font & continuënt toujours de faire sur les Anglois les Armateurs de la Couronne, tant dans la mer *Méditerranée* qu'aux *Indes*, il paroîtroit en Europe qu'il n'y a point de guerre contre cette Nation; mais c'est aux *Indes* que le fort en est porté, & l'on n'en a point de grandes nouvelles jusqu'ici.

Cependant le Vice-Amiral Haddock a détaché de l'Escadre Angloise, qui est sous ses ordres, sept Vaisseaux de guerre qui croisent actuellement

ment devant la Baye de *Cadix*, examinans tous les Bâtimens qui sortent de ce Port. Peut-être ces Vaisseaux font-ils cause qu'une nouvelle Escadre qu'on y a équipée ne met-elle point à la voile. Cette Escadre est de neuf Vaisseaux de guerre, dont il y en a deux de 70. Canons, deux de 60., trois de 40. & deux de 35. Elle est prête à partir. Il y en a une autre à *Carthagene* également prête, & qui n'attend comme celle-là que les ordres de la Cour.

II. On est attendant avec impatience le trésor des Gallions, que la Cour assure devoir bientôt arriver dans le Royaume, & l'on est dans l'opinion que ce trésor sera escorté de quelques Navires de l'Escadre Françoisé commandée par le Marquis d'Antin. Les Marchands de *Cadix* désirent ardenment cette arrivée, pour se remettre un peu du préjudice qu'ils souffrent de l'interruption du commerce occasionnée par la guerre avec les Anglois: En attendant ils ont vû avec satisfaction arriver au Port de leur Ville au commencement du mois de Mars une Tartane venuë de la *Vera Cruz*, & dont la charge consistoit en trois cens mille piastrès, 260. barils de Cochenille, 117. paquets de Vanille, & d'autres marchandises considerables.

III. Le Roi a disposé de la Charge de Gouverneur du Conseil des Finances, & de celle de Surintendant des revenus de la Coutonne, en faveur de Don Joseph de Campillo, qui étoit Intendant d'Arragon, & que nous avons dit le mois passé avoir été mandé en Cour. Ce choix est généralement approuvé, à cause de la grande capacité de ce Ministre, qui est fort avant dans les graces du Roi & de la Reine. Mr. Campillo, depuis qu'il est revêtu de ses nouvelles Dignités,

travaille avec beaucoup d'application à remédier aux abus qui se sont introduits dans la valeur & la proportion des monoyes ; & les preuves qu'il donne journellement de sa capacité, l'ordre qu'il établit dans les Finances, & la facilité avec laquelle il embrasse tous les objets qui en dépendent, le font comparer à Don Joseph Patinho ; aussi croit-on le voir bientôt chargé de tous les Départemens qui étoient confiés à cet habile Ministre. Sa Maj. fit aussi le 8. Mars au *Pardo* une promotion de quatre Lieutenans Généraux , onze Maréchaux de Camp , 72. Brigadiers, disposa de 115. autres Emplois militaires, donna le Régiment des Asturies au Duc de Berwick, fils du Duc de Liria, & déclara Ministre de Cape & d'Epée du Conseil des Finances, le Marquis de Pennafuerte, Gentilhomme de la Chambre du Roi & Majordôme de semaine de la Reine. S. M. avoit nommé quelques jours auparavant le Marquis Mari à l'Ambassade de Venise. Ce Seigneur qui est Lieutenant-Général des Armées du Roi, doit être parti actuellement : On le croit en même-tems chargé d'exécuter quelques commissions auprès de divers Etats d'Italie. On ne parle plus des Ambassades du Nord ; Mrs. del Bene & Barrenachea ne faisans aucunes dispositions pour se rendre l'un à *Petersbourg*, & l'autre à *Stockholm*, où ils ont dû les aller remplir. Les affaires de ces deux Cours, relatives à ce qui se passe en diverses Cours, les auront vraisemblablement retardé.

On n'a d'avis de quelque remarque venans du *Portugal*, que celui que la Flotte destinée pour *Kio di-Janeyro*, mit à la voile le 16. Février du Port de *Lisbonne*, composée de 24.

Vais-

Vaiffeaux Marchands richement chargés, escortés par quelques Vaiffeaux de guerre.

A R T I C L E V I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. Quoique le Comte de Truchses-Walbourg, Ministre du Roi de Prusse, & le Comte d'Ostein, Ministre de la Reine de Hongrie & de Boheme, continuent à frequenter le Ministère, chacun pour ce qui le regarde, la Cour ne fait encore rien remarquer au-delà de ce que nous en avons avancé dans notre dernier Journal, sur le parti auquel elle se déterminera positivement : Elle fera, vraisemblablement, comme les autres Cours alliées de la Maison d'Autriche ; elle attendra l'exemple de quelqu'une pour le suivre quant aux engagements à remplir par la garantie de la Pragmatique-Sanction du feu Empereur : Car on ne peut gueres se flatter que la voye de conciliation sur l'affaire de la Silesie puisse produire quelque chose dans les circonstances presentes de cette affaire, qu'elle se trouve en une situation si violente. Si cependant l'entreprise de Sa Majesté Prussienne fait de l'impression sur le Ministère, il ne prendra sûrement aucune résolution, qu'il ne soit dans un état plus tranquille qu'il ne l'est sur ce qui se passe en Amérique : Car il n'en reçoit aucunes nouvelles, & n'a eu jusqu'ici que celles dont on a fait mention ailleurs. * Cela suffit bien pour lui causer de l'embaras ; Il ne peut prendre de résolution finale ni par rapport à la dissolution du Parlement, ni par rapport à l'air

* Voyez le mois passé, page 238.

l'air qu'il faudra prendre envers la France, ni même par rapport à plusieurs autres affaires de conséquence, parmi lesquelles on peut compter le voyage du Roi en Allemagne.

II. Si les vents du Nord qui soufflent sont cause qu'on ne reçoit aucun Bâtiment de l'*Amérique*, & qu'on ne sçait si l'Escadre Française réunie aura disputé le passage au Chevalier Chaloner-Ogle, ils n'ont pas cependant empêché au mois de Mars l'envoi dans ce Pays de huit Vaisseaux de guerre qui sont partis avec 38. Bâtimens chargés de provisions & de munitions. L'inquiétude où l'on est sur la situation présente des affaires en Amérique, & la décadence du Commerce n'apportent pas non plus du ralentissement aux préparatifs de guerre : Ils se font au contraire avec une ardeur dont on n'a pas encore vû d'exemple. Dans tous les Ports on équipe les Vaisseaux qui doivent composer la Flotte de l'Amiral Norris qui s'assemblera dans le Canal ; & cet Amiral faisoit même état de partir le 18. Avril de *Londres* pour *Portsmouth*, afin d'arborer son Pavillon à bord du Vaisseau de guerre la *Victoire*. Une Ordonnance Royale du 30. Mars est aussi publiée pour encourager les Matelots à entrer au service du Roi, avec promesse de cinq livres sterlings d'engagement à ceux qui entendent bien leur métier, & de trois livres sterlings aux autres : D'ailleurs, on envoie des Vaisseaux au-devant des Bâtimens qui reviennent des Pays étrangers, afin d'en enlever les Matelots ; & ce qu'il y a de particulier en ceci, c'est qu'on délivre des prisons publiques ceux qui y sont détenus pour dettes, le Gouvernement devant payer leurs créanciers, à l'effet de les faire servir sur la nouvelle Flotte. Quant à l'Artillerie, on travaille en toute dili-

gence à en préparer un train qui fera de 112. Canons, outre 500. pièces de batterie & un nombre proportionné de gros mortiers que l'on jette en fonte. Ces préparatifs se font outre ce qui se fait pour renforcer l'Escadre qui est dans la Méditerranée, sous les ordres de l'Amiral Hadéock; plusieurs Navires de guerre iront bientôt la joindre; on les équipe, & l'on en équipe d'autres de moindre force pour aller croiser dans les mêmes mers.

III. Le Roi tint le 31. Mars un Chapitre de l'Ordre de la Jarretière, dans lequel il créa Chevaliers le Prince Frederic de Hesse-Cassel, les Ducs de Saint Albans, de Marlborough, de Portland, & de Kingston. S. M. se rendit le lendemain au Parlement, & y donna son consentement à plusieurs Bills publics & particuliers.

Depuis le 12. le Chevalier Robert-Walpole, qui a sçu conjurer le grand orage qui s'étoit élevé contre lui, est à la Campagne, où il fait des arrangemens afin de rendre les élections des quartiers où ils s'est rendu, conformes aux intentions de la Cour, au prochain Parlement. Le Comte Esterhafi est venu de Vienne notifier au Roi la naissance de l'Archiduc: Ce Seigneur avoit passé par Bruxelles & par La Haye, où il a fait la même notification.

IV. Par une liste qui paroît de toutes les forces Navales de la Grande Bretagne, on voit qu'il y a actuellement en Angleterre 7. Vaisseaux de guerre du premier rang, 13. du second, 22. du troisième, 26. du quatrième, 15. du cinquième, 11. du sixième, 2. Brulots, 6. Galio-tes à bombes, un Vaisseau de munition, 13. Chaloupes, 4. grands Yachts, & 5. plus petits:

Forces Navales de la Grande-Bretagne.

En

En *Irlande*, 2. Vaisseaux de guerre du second rang, 2. du sixième, & un Yacht : A *Leith* en *Ecosse*, un Vaisseau de guerre du sixième rang : En *Hollande* un Yacht : Un Vaisseau de guerre du quatrième rang, & 2. du sixième, qui croisent à la hauteur du *Cap Finisterre* ; un du sixième & une Chaloupe, croisans à la hauteur de *Port-à-Port* ; un du troisième avec une Chaloupe, qui croisent à la hauteur de *Lisbonne* : Trois Vaisseaux de guerre du quatrième rang, un du sixième, & 3. Brulots, croisent dans la mer *Méditerranée*. Le Contr'Amiral Haddock a sous ses ordres 3. Vaisseaux de guerre du troisième rang, 6. du quatrième, 2. du sixième & un Brulot. Il y a sur les côtes d'*Afrique* un Vaisseau de guerre du quatrième rang ; à la *Nouvelle-Yorck*, 2. du sixième ; à la *Virginie* un du quatrième, 2. du cinquième & une Chaloupe ; à la *Caroline-Méridionale*, 2. Vaisseaux de guerre du sixième rang ; aux Isles de *Bahama*, un du sixième & une Chaloupe ; à l'Isle de *Barbades*, un Vaisseau de guerre du quatrième rang ; aux Isles sous le vent, un du sixième rang & une Chaloupe ; sur les côtes de la *Jamaïque*, un du quatrième rang & un du sixième. L'Escadre commandée par le Vice-Amiral Vernon consiste en 3. Vaisseaux de guerre du troisième rang, 8. du quatrième rang, 2. du cinquième, 4. du sixième, 5. Brulots & un Vaisseau de Munition. Le Chevalier Chaloner-Ogle a sous ses ordres 12. Vaisseaux du troisième rang, 10. du quatrième, 6. Brulots & 2. Vaisseaux d'Hôpital. Le Chef d'Escadre Anson, qui est parti pour la mer du Sud, commande 3. Vaisseaux de guerre du quatrième rang, un du cinquième & un du sixième, avec une Chaloupe. Un Vaisseau de guerre

guerre du quatrième rang, 2. du cinquième, & 2. du sixième servent d'escorte aux Navires Marchands. Le tout monte à 7. Vaisseaux de guerre du premier rang, 13. du second, 41. du troisième, 64. du quatrième, 23. du cinquième & 33. du sixième, 17. Brulots, six Galliottes à bombes, 2. Vaisseaux de munition, 2. Vaisseaux d'Hôpital, 19. Chaloupes, 6. grands Yachts & 5. plus petits; ce qui fait ensemble 238. Vaisseaux.

H O L L A N D E.

I. **O**N a déjà commencé à proceder à la levée des Troupes de la seconde augmentation, qui sera d'environ dix mille hommes, & qui pourra bien être suivie dans peu d'une troisième, & de la promotion d'Officiers Généraux. On répare aussi les Fortifications des Places de la Frontiere, & l'on augmente, entr'autres, de deux nouveaux ouvrages celles de *Maastricht*. Enfin la République ne fera pas moins en bon nombre de Troupes, & d'ailleurs en bon état, que d'autres Puissances, dans une conjoncture qui semble demander ces sortes de mesures.

Ceux des Ministres qui voyent presentement le plus ceux de l'Etat, sont le Comte de Raasfeld, Ministre de Prusse, le Baron de Reischach, Ministre de la Reine de Hongrie & de Boheme, & le Comte de Richcourt, Ministre du Grand Duc de Toscane, au sujet de l'affaire de Silesie, sur laquelle les Etats Généraux n'ont pas cru devoir encore se déclarer, quoique les instances des deux derniers Ministres ne puissent être plus vives pour obtenir le secours dû à la Maison d'Autriche, en vertu de la Pragmatique-Sanction.

Il a été mis sur le tapis à l'Assemblée des
Etats

Etats d'envoyer quelques Vaisseaux de guerre dans les mers de *Groenlande* & d'*Islande*, afin d'y maintenir sur le pied ordinaire la Navigation des Sujets de la République. Mais cette affaire pouvant avoir des suites, la Cour de Londres fait son possible pour les prévenir.

P A Y S - B A S.

LA Sérénissime Archiduchesse Gouvernante a fait present d'une bague de brillans de grand prix au Comte Esterhafi, Envoyé par la Reine de Hongrie & de Boheme, pour lui notifier la Naissance du Sérénissime Prince JOSEPH de Lorraine, Archiduc d'Autriche, Prince Royal Héritaire de Hongrie & de Bohême, &c. & elle a nommé le Baron d'Oignies de Courrieres, l'un de ses Chambellans, pour aller complimenter à ce sujet la Reine & le Grand Duc son Epoux.

Le 2. Avril jour de Pâques, fut le jour fixé pour rendre à Dieu de solempnelles actions de graces de ce grand & heureux événement : On chanta le *Te Deum* dans les principales Eglises de *Bruxelles*, & des autres Villes de ces Provinces, où l'on a donné en même-tems toutes les marques d'une joye parfaite.

La Ville de *Luxembourg*, s'est, entr'autres, fort distinguée en ce jour : Le *Te Deum* fut chanté dans l'Eglise des Peres Recollets, où les differens Ordres s'étoient rendus. Le soir, au bruit d'une salve de tout le Canon de nos Ramparts, & de la Mousqueterie de nôtre Garnison, toute la Ville fut agréablement illuminée, & de maniere, qu'au dire de nos plus anciens Citoyens, ces signes de réjoüissance ont surpassé tout ce qui est fait jusqu'ici à l'occasion de pareilles fêtes. Mais ce qui ar-

réta davantage les yeux & l'attention des Spectateurs, fut la décoration de nôtre Hôtel de Ville. La quantité de flambeaux ordonnés avec art en firent briller la façade toute revêtuë de belles Enluminures en grand faisans au sujet.

Ces Enluminures, ou figures symboliques & hiéroglyphiques, étoient disposées en trois ordres, dont le premier représentoit les Armes de Lorraine, de Bohême, d'Autriche, de Hongrie & de Luxembourg.

Au second rang étoit d'abord une Renommée tenant deux Trompettes, à l'une desquelles pendoit un Drapeau de gueule avec cette devise, *Ite ad Joseph*; à l'autre, un Drapeau de sinople, portant cette inscription, *Quid putas puer iste erit.* 2. Joignant la Renommée se voyoit un Trône Impérial, & l'Archiduc en maillots d'azur & argent, au berceau chargé des armes d'Autriche. 3. Un Lion d'argent & un autre de gueule (pièces symboliques appartenans au blazon de Bohême & de Luxembourg) veilloient & berçoient le nouveau né, au-dessus duquel une Aigle Romaine tenant en l'une de ses serres le Sceptre, le lui presentoit, & de l'autre la Foudre avec ces paroles, *Antiqua gloria gentis*, & *Non Jove, non Alcide minor.* 4. Un Soleil éclairant de ses rayons tout un Pays, & l'inscription, *Illustrat unus omnes*: Vis-à-vis de ce Soleil un nuage épais, derrière lequel paroissoit l'Aurore avec la devise, *Post nubila Phæbus*: & la Colombe portant au becl la branche d'Olivier, sous ces mots, *Optata nuncia pacis.* 5. Au milieu de ces figures symboliques, & au centre de la façade, on voyoit Hercule, enfant, portant la Couronne Archiducal, avec ses attributs, c'est-à-dire, revêtu de la peau de
Lion,

Lion, & armé de sa massue, triomphant de deux Serpens dès le berceau, avec cet Exametre,

Sic ego venturis Infans praludo triumphis.

Le troisième rang comprenoit 1. Un David tenant de la droite une fronde avec une pierre, qu'il montrait sur l'Archiduc, & portant la main gauche sur sa mallette, où il y avoit provision de quatre autres pierres, avec ces paroles, *Non deficit alter* : aux pieds de David se voyoit la Tête de Goliath tranchée par son propre glaive : Dans le même morceau de peinture ; on remarquoit encore une Mer, & sur ses bords deux Coquilles, dont l'une contenoit deux grandes Perles avec la devise, *Uniones non nascuntur uni*. On a voulu désigner les ennemis de la Maison d'Autriche par la Tête du Philistin abbatue, S. A. R. le Grand Duc par David, & le Sérénissime Archiduc par la pierre, de laquelle doivent être rebâti les murs de Jerusalem, *Ut adificentur muri Jerusalem*. 2. L'Hymen majestueusement placé sur le globe du monde, ayant une Couronne dans le bras droit, & une grosse perle qu'il montrait & tenoit de deux doigts : De la gauche il portoit un flambeau allumé & une Couronne de Laurier entourée de branches d'Olivier : Au-dessus de ce Hiéroglyphe, on lisoit, *Hæc dona, hæc munera* ; & au-dessous, *Unito nihil obstat amori*. 3. Une Aigle éployée avec le Sceptre & la Couronne de l'Empire, présentant l'Archiduc en maillots, gueule & argent, directement au rayon du Soleil, avec l'inscription *Dignus mei es*. 4. Un Lion montant, de gueule, tenant & lechant l'Archiduc en maillots bleus & blancs ; sa devise étoit, *desiderio desideravi*. Un Phœnix renaissant de ses cendres occupoit le milieu de ce dernier étage : Au-dessus

dessus de ce Phœnix étoient placées les Armes d'Autriche ornées de branches d'Olivier, avec ce cri, *Vivat Archidux*; & au bas étoit la légende, *De funere pulchrior exit.*

Une file de Déeses, d'Anagrammes, de Chronographes & d'Élégies appropriées à la fête, couvroient la Galerie de l'Hôtel, & bordoient en terminant tout le bas de la décoration.

Le tout inventé & exécuté par le Sr. *Jean-George Weiser*, Peintre & Graveur établi en cette Ville.

ARTICLE VII.

Qui contient les Mariages, & Morts.

I. **M**ariages. Le Comte d'Aipremont épousa fut la fin de Mars à Paris la Comtesse des Ursins, que la feu Duchesse de Holstein a désignée dans son Testament par le titre de Comtesse de Merode.

Le Mariage du Marquis de Montferat avec Mademoiselle de Chaumont de Guित्रy, fille du Marquis de ce nom, Chef d'une des plus illustres Maisons de Normandie, fut célébré le 30. Avril dans la même Ville.

II. *Morts.* Le Baron de Bunau, un des Ministres nommés par le Roi de Pologne Electeur de Saxe, pour assister à l'Élection d'un Empereur, est mort à Mayence au mois de Mars.

Le Sr. Jean-Baptiste Rousseau, connu par ses ouvrages de Poësie, est mort le 17. à Bruxelles à l'âge de 72. ans.

Don André Felix Benincasa, Lieutenant-Général des Armées du Roi d'Espagne, Inspecteur Général des Dragons, Gouverneur de Peniscola, &c. a payé le 12. le même tribut.

Messire Armand-Auguste-Antoine Sycaste d'Aidie, Comte de Rions, Gouverneur de Cognac, & ci devant Messire de Camp du Regi-

ment Dauphin, Dragons, mourut à Paris le 26. âgé de 48. ans.

Le 28. le Comte de Metternich de Gracht, Vice-Président du Conseil Aulique de l'Electeur de Cologne, & son second Ambassadeur à la Diette de Francfort pour l'Electon d'un Empereur, y est mort de la petite verole.

La mort a enlevé dans le même mois en Ecosse le Duc de Roxborough, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, & un des Membres du Conseil privé du Roi de la Grande Bretagne.

Le 3. Avril la mort enleva à Utrecht Messire Daniel de Milan-Visconti, Baron du S. Empire, Sénateur de la Ville d'Utrecht &c. dans la 89. année de son âge.

Le Baron de Bisinarck, ci-devant Lieutenant-Général & Gouverneur de Riga, qui a été relegué en Sibérie, à l'occasion des affaires du ci-devant Duc de Courlande, est mort peu de jours après son arrivée dans ce Pays-là.

Victor-Amedée de Savoye, Prince de Carignan, premier Prince du Sang de Savoye, Duc de Carignan-Ivoy, mourut à Paris le 4. Avril âgé de 51. ans, un mois & 4. jours : Il étoit Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, & Colonel-Lieutenant du Régiment Royal-Italien. Ce Prince étoit fils d'Emanuel-Philibert-Amedée de Savoye Prince de Carignan, mort le 13. Avril 1709. & de Marie-Angelique-Catherine d'Est, morte le 18. Juillet 1722. Il avoit épousé le 17. Novembre 1714. Victoire-Françoise légitimée de Savoye, fille du feu Roi de Sardaigne : Il laisse de ce mariage un Prince & une Princesse. Le Prince nommé Louis-Victor de Savoye, a épousé la Princesse Catherine-Henriette de Hesse-Rheinfels.

F I N.